



# PROJET PÉDAGOGIQUE

INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE LA MUSSE

I.F.E.L.M.

2023 – 2024

Allée Louis Martin

CS 20119

27180 Saint Sébastien de Morsent

Tél : 02 32 07 29 35

Email : [ife@iflrs-lamusse.net](mailto:ife@iflrs-lamusse.net)

Site : [www.larenaissancesanitaire.fr](http://www.larenaissancesanitaire.fr)

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### 1ERE PARTIE : LES INSTITUTS DE LA FONDATION LA RENAISSANCE SANITAIRE

1. PRÉSENTATION DES INSTITUTS  
LES LOCAUX  
L'ÉQUIPE
2. POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE FORMATION
3. GOUVERNANCE
4. VALEURS

### 2EME PARTIE : LE PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'IFELM

1. MISSIONS DE L'INSTITUT  
LES OBJECTIFS  
LES ORIENTATIONS
2. ORGANISATION DE LA FORMATION  
LES ADMISSIONS  
L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ  
LE RYTHME  
LA FORMATION CLINIQUE  
L'ÉVALUATION  
L'APPRENTISSAGE
3. LES ENSEIGNEMENTS
4. PARTENARIATS
5. QUALITÉ

## CONCLUSION

## ANNEXES

## INTRODUCTION

Ce 11<sup>ème</sup> projet pédagogique de l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse (IFELM) s'applique pour l'année scolaire 2023/2024.

Il sera validé à l'occasion de la prochaine Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts (ICOGI) qui se réunira le 28 novembre 2023, conformément à l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Il permet de répondre aux objectifs fixés par la région Normandie et à l'enjeu de formation de professionnels en lien avec les besoins de santé. Ceux-ci sont validés par l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS), sous couvert de la Fondation la Renaissance Sanitaire (organisme gestionnaire de l'institut) et en lien avec les instituts du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rouen et d'Alençon.

Il s'appuie sur les arrêtés du 5/7/2010 relatif au diplôme d'État d'Ergothérapeute (NOR AFSH1400681A) qui précise entre autres son contenu, et du 10/6/2021 relatif aux autorisations des instituts et du 17/01/2020 relatif à l'admission.

Il a pour but de préciser les objectifs de la formation, l'organisation pédagogique et environnementale des études au sein de l'institut, ceci, afin d'accueillir au mieux les étudiants, en respectant au plus près les textes en vigueur et en assurant une formation de qualité, avec l'apport des spécificités et particularités locales.

Il permettra la formation de futurs ergothérapeutes, en adéquation avec les besoins en santé de la population.

Les ergothérapeutes sont selon l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE) des « professionnels de santé qui fondent leur pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. »

« La profession d'ergothérapeute (Occupational Therapist) est réglementée par le Code de la Santé Publique (L4331-1 et R4331-1) et nécessite une formation de 3 ans fixée par le Ministère chargé de la Santé.

L'objectif de l'ergothérapie (Occupational Therapy) est de « maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace. Elle prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société. »

Les Ergothérapeutes sont les seuls professionnels de santé à pouvoir revendiquer l'appellation pleine et entière du titre d'Occupational Therapist (ANFE juillet 2019)

## 1ERE PARTIE : LES INSTITUTS DE LA FONDATION LA RENAISSANCE SANITAIRE

### 1. PRESENTATION DES INSTITUTS

#### LES LOCAUX :

Les instituts de formation en ergothérapie, en masso kinésithérapie et en audioprothèse sont implantés dans le parc de l'hôpital La Musse, dans des locaux, dédiés à la formation.

Pour les étudiants, la vie étudiante se déroule dans un véritable « campus » constitué d'un bâtiment principal situé à l'entrée du parc de l'hôpital et en contrebas et à proximité, un bâtiment « annexe ». Des immeubles d'hébergement sont implantés plus loin dans le parc, permettant de loger plus de 175 étudiants.

Au sein du bâtiment principal (cf. visite virtuelle 360° sur le site : <https://www.larenaissancesanitaire.fr/institut-formation-ergotherapie-la-musse.php>), on trouve un amphithéâtre pouvant accueillir une centaine d'étudiants, des salles de cours magistraux de soixante-dix et de quarante places, modulables avec des cloisons amovibles et des salles de travaux dirigés de trente et quinze places. Certaines salles sont plus particulièrement affectées à un institut de par leur aménagement, mais la plupart sont mutualisées, ce qui facilite l'organisation. Elles sont toutes équipées en tables, chaises, ordinateurs et vidéo projecteurs. L'annexe se compose d'une salle d'activités et de deux salles de TD.

Les locaux sont libres d'accès pour permettre aux étudiants de travailler dans la limite des horaires d'ouverture des Instituts de Formation. Une médiathèque est à la disposition des étudiants. Un foyer convivial est disponible pour les temps de travail personnel, de détente ou de réunion. Des machines distributrices de boissons et de nourriture, ainsi que des réfrigérateurs et microondes sont à la disposition des étudiants. Ils peuvent se réunir et afficher librement leurs messages sur des panneaux qui leur sont réservés. Une salle située dans un des bâtiments de la résidence étudiante permet à l'association des étudiants la musse (AELM) de se réunir et de stocker son matériel.

Les étudiants doivent se garer dans les parkings qui leurs sont réservés devant les instituts à l'entrée de l'hôpital, mais aussi près des terrains de tennis et autour de la résidence étudiante.

Ils ont accès à la cafétéria Resthop qui est portée depuis la rentrée 2021 par le CROUS et qui propose sur réservation des tarifs étudiants pour des solutions de restauration rapide.

Les étudiants peuvent se promener ou faire du sport dans le parc.

Les instituts facilitent les activités conviviales organisées au cours de l'année sous réserve qu'elles se réalisent dans des limites raisonnables et dans le respect du règlement intérieur et des personnes hospitalisées.

## L'ÉQUIPE

**L'équipe administrative** est composée

- d'un directeur, Yves PRUDENT qui est ergothérapeute cadre supérieur de santé. Sa mission est précisée par l'arrêté du 31 juillet 2009 ;
- d'une assistante de direction, Christelle CORDIER sous la responsabilité d'Aurore DUBOIS, responsable du pôle administratif. Elles assurent l'ensemble des actes de gestion administrative liés à la scolarité des étudiants de l'admission à la gestion du Jury d'Attribution du Diplôme d'État. Elles sont l'interface opérationnelle entre les étudiants, les enseignants et les responsables pédagogiques. Elles assurent aussi le lien avec les services de l'hôpital La Musse et autres structures partenaires.

**L'équipe pédagogique** est composée de trois responsables pédagogiques (RP), chacun référent d'une année d'étude et d'une responsable des stages.

## LES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Chaque responsable pédagogique est chargé principalement :

- de l'organisation et de la programmation de son année de formation en lien avec les enseignants vacataires dont il assure la planification des interventions, l'accueil et la coordination ;
- du suivi individuel et collectif des étudiants de l'année de référence ;
- du face à face pédagogique en cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD).

Arnaud SCHABAILLE est ergothérapeute, cadre de santé, titulaire d'une licence des Sciences de l'éducation et d'un Master STAPS. Il est responsable des étudiants de première année.

Cécile FARNY est ergothérapeute, cadre de santé et responsable des étudiants de deuxième année.

Delphine BOISHUS est ergothérapeute, cadre de santé et responsable des étudiants de troisième année ; elle est certifiée Formateur de Formateurs d'Acteurs PRAP 2S par l'INRS.

En complément, les membres de l'équipe sont investis dans des instances représentatives :

Yves PRUDENT Vice-Président du SIFEF, membre du CA d'Handibat développement, membre du réseau Communotic, référent Qualiopi

Arnaud SCHABAILLE Président du conseil d'administration de l'ANFE

Cécile FARNY membre du réseau R2DE et du réseau SOH et du groupe stages du SIFEF

Delphine BOISHUS membre du collectif vie intime affective et sexuelle, et du groupe PRAP 2S du SIFEF

## **LA COORDINATION DES STAGES**

Isabelle VINCHON, Cadre de Santé en Soins Infirmiers est responsable de la planification des stages.

Les RP assurent la préparation et le suivi des stages en coordination avec elle.

## **LES FORMATEURS VACATAIRES**

**L'équipe des formateurs vacataires** est constituée d'ergothérapeutes, de cadres de santé ergothérapeutes, de médecins et d'experts dans des domaines particuliers, universitaires pour certains. Dans le cadre général du projet de formation et des missions de l'IFELM, ils ont la responsabilité d'enseignements, d'interventions ponctuelles, d'activités d'évaluation et participent pour certains aux instances de gouvernance.

Certains sont maîtres de mémoire ; pour cela, ils sont presque tous des ergothérapeutes ayant réalisé au moins un mémoire. Ils ont pour mission d'accompagner 1 à 3 étudiants de troisième année dans l'élaboration de leur travail de recherche en favorisant leur questionnement. Ce sont des professionnels affectés par l'équipe pédagogique aux étudiants en fonction de leurs champs de compétences et du sujet de l'étudiant. Ils participent au jury de soutenance du mémoire.

## 2. POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE FORMATION

La région Normandie a précisé le 22 décembre 2020, par un avenant à l'arrêté portant autorisation à l'IFELM, après avis de l'ARS, l'autorisation d'accueillir, depuis la rentrée de septembre 2021, 37 étudiants par année, toutes voies de sélection confondues.

Par ailleurs, la loi du 13/8/2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui a confié aux régions des compétences en matière de formation sanitaire et sociale permet d'assurer le financement d'une partie de la formation et la gestion d'aides individuelles. Elle définit la politique de formation du secteur sanitaire, social et médicosocial. À ce titre, une collaboration participative avec les autres instituts de la région a permis de valider en février 2018 le nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales pour les quatre années à venir, soit jusqu'en 2022. Celui-ci préconise une nouvelle stratégie régionale, en quatre axes pour mieux structurer la carte des formations, valoriser les métiers, s'adapter aux évolutions des contextes et faciliter les parcours par l'accompagnement.

L'ARS de Normandie contrôle la conformité réglementaire des dispositifs de formation des professions de santé. Elle accompagne l'institut sur le plan pédagogique. Elle valide la procédure d'admission. Elle préside l'instance de gouvernance des instituts d'ergothérapie et de kinésithérapie (ICOGI), comme le précise l'arrêté du 17 avril 2018 qui modifie l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) qui remplace la direction régionale et départementale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) assure la délivrance des diplômes.



### 3. GOUVERNANCE

L'Arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifie l'arrêté du 21 avril 2007.

Il précise les nouvelles règles de gouvernance de l'IFELM, applicable pour la rentrée universitaire 2022- 2023.

Il demande de constituer une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) et trois sections pour le traitement pédagogique des situations individuelles, des situations disciplinaires et de la vie étudiante.

L'ICOGI est présidée par l'ARS. Elle donne un avis sur le budget de l'IFELM, les ressources humaines, la mutualisation des moyens avec d'autres instituts, l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique, le rapport annuel d'activité pédagogique, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les bilans annuels d'activité des trois sections, la cartographie des stages et l'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation. Elle valide le projet pédagogique, le règlement intérieur et la certification de l'institut.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants rend des décisions sur les situations individuelles pour des étudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge, pour des demandes de redoublement formulées par les étudiants et pour des demandes d'une période de césure.

La section pour le traitement des situations disciplinaires est relative aux fautes disciplinaires, elle est présidée par le directeur de l'IFELM. À l'issue des débats, celui-ci peut décider d'une des sanctions suivantes : avertissement, blâme ou exclusion.

La vie étudiante est facilitée par la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) qui doit permettre l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Dans ce cadre, ils peuvent demander des subventions pour des projets justifiés.

## 4. VALEURS

Les valeurs de l'IFELM sont portées depuis la création des instituts par tous les étudiants et les équipes. Il s'agit de :

**Respect de la personne** : l'étudiant est au cœur du dispositif et l'accompagnement pédagogique prend en compte les diversités de chacun. Chaque projet est individualisé.

**Solidarité et convivialité** : chaque étudiant est soutenu dans ses difficultés par l'équipe pédagogique. L'Institut crée les conditions pour faciliter l'apprentissage dans un objectif de cohésion et de bienveillance. Les droits de représentation des étudiants auprès des instances étudiantes sont soutenus.

**Égalité et équité** : le directeur de l'institut est garant de l'application et du respect des textes réglementaires et du règlement intérieur et s'engage à appliquer les mêmes dispositions pour chaque étudiant, tant au niveau des enseignements que des évaluations formatives ou certificatives.

**Autonomie** : les moyens pédagogiques mis en œuvre permettent à l'étudiant de développer ses aptitudes à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'analyse.

**Collaboration / coopération / interprofessionnalité** : il est souhaitable que dans la perspective d'une prise en charge globale de la personne en situation de handicap, l'étudiant connaisse les activités des autres professionnels de santé. Il s'agit de montrer que chaque professionnel est complémentaire dans la prise en soin de la personne. La mutualisation de moyens avec l'IFMK facilitera cette compréhension mutuelle ; elle est complétée par une dynamique établie avec l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI), l'institut de formation des auxiliaires de Puériculture (IFAP) et l'institut de formation des aides-soignants (IFAS) d'Evreux, elle se poursuivra avec les audioprothésistes.

**Éthique et déontologie professionnelle** : les règles sont abordées dès le début et tout au long des études ; elles induisent la réflexion et l'échange.

## 2EME PARTIE : LE PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'IFELM

### 1 MISSIONS DE L'INSTITUT

**LES OBJECTIFS** de l'IFELM sont de permettre à chaque étudiant d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer son futur métier. Cela requiert d'apprendre et de s'appropriier des savoirs théoriques et pratiques, de les articuler entre eux, mais aussi et surtout de les transférer dans des situations professionnelles variées.

Les finalités de la formation en ergothérapie sont donc :

- de se préparer à l'obtention du diplôme d'État d'ergothérapeute ;
- de développer des compétences nécessaires à l'exercice de l'ergothérapie dans le contexte de santé actuel ;
- de s'initier à la pluralité des activités, des organisations et des modes d'exercice ;
- de développer la relation thérapeutique ;
- de développer la communication interprofessionnelle ;
- de s'approprier les nouvelles orientations de l'ergothérapie se basant sur la/les science(s) de l'occupation.
- de s'ouvrir à l'esprit d'analyse et à l'initiation à la recherche ;
- de participer à la promotion de l'interdisciplinarité et à la collaboration pluri professionnelle.

Cette formation doit permettre aux futurs ergothérapeutes :

- d'exercer la profession dans les différents domaines de pratiques avec la meilleure adaptation possible au marché de l'emploi ;
- de s'adapter aux évolutions conceptuelles et technologiques régissant la profession.

**LES ORIENTATIONS** de l'IFELM vont permettre de participer à la construction de l'avenir de la profession qui a opéré un changement de paradigme en intégrant dans la formation de base les Sciences de l'Occupation, conformément aux recommandations internationales (WFOT). Les enjeux nationaux sont eux aussi ambitieux, avec entre autres la réingénierie des études en ergothérapie qui est attendue, en promouvant l'interprofessionnalité, la mutualisation et la recherche.

La participation active de l'IFELM dans cette rénovation des programmes nationaux positionne l'IFELM comme acteur du changement et de cette dynamique.

Les valeurs de l'IFELM évoquées plus haut permettent de déduire quatre finalités qui amèneront les étudiants à :

- développer : l'autonomie, les capacités d'adaptation, les capacités d'analyse, l'esprit critique, la créativité et la responsabilité ;
- susciter : une réflexion et un questionnement d'ordre éthique et déontologique qui favorise l'ouverture et l'engagement du futur professionnel ;
- permettre : l'acquisition de compétences spécifiques et transversales liées au champ d'intervention définies par le métier ;
- contribuer : à promouvoir et faire évoluer l'ergothérapie.

## 2 ORGANISATION DE LA FORMATION

**LES ADMISSIONS** pour intégrer l'IFELM se font directement sur la plateforme Parcoursup. Les dossiers sont étudiés conformément au processus national par une Commission d'Examen des Vœux agréée.

La capacité de l'IFELM est de 37 places soit 34 par Parcoursup et 3 pour les candidats de la formation professionnelle continue (FPC).

Les candidats relevant de la FPC doivent justifier d'une durée minimale de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale et peuvent être admis après examen des candidatures par un jury de sélection dont les modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'ARS.

**L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ** permet de répondre aux objectifs de l'IFELM.

Les enseignements théoriques et pratiques de l'année 2023/2024 sont conformes aux préconisations de l'arrêté du 5/07/2010.

La formation a donc été articulée sur le principe de l'alternance : les apports théoriques, pratiques et les mises en situation cliniques s'enrichissent mutuellement pour permettre à l'étudiant d'acquérir une démarche professionnelle.

Elle se déroule en trois années, découpées en six semestres, ce qui représente 2 000 heures d'enseignements théoriques et pratiques (soit 794 heures de CM et 1 206 heures de TD) et 1 260 heures de stages ainsi que 1 888 heures de travail personnel.

L'ingénierie pédagogique est regroupée en six domaines, soit 39 unités d'enseignement (UE) qui permettent l'obtention de 10 compétences et des 180 ECTS (European Credits Transfer System / Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) nécessaires pour l'obtention du diplôme d'État.

Trois de ces domaines sont des savoirs universitaires (1,2,5) et sont en complément de trois domaines professionnels (3,4,6), nécessaires pour l'obtention du grade de licence.

1- Sciences humaines, sociales et droit,

2- Sciences médicales,

- 3- Fondements et processus de l'ergothérapie,
- 4- Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute,
- 5- Méthodes de travail,
- 6- Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute.

Chaque unité d'enseignement contribue à l'acquisition des compétences du référentiel :

Compétence 1 : évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique ;

Compétence 2 : concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement ;

Compétence 3 : mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie ;

Compétence 4 : concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visées fonctionnelles ou d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques ;

Compétence 5 : élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique ;

Compétence 6 : conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie ;

Compétence 7 : évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle ;

Compétence 8 : rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques ;

Compétence 9 : organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs ;

Compétence 10 : former et informer.

Au cours de chacun des semestres, à l'exception du premier, une unité d'intégration (UI), concourt aussi à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs, savoir-faire acquis progressivement dans les UE du semestre en cours et des semestres précédents.

L'accent a été mis sur la transversalité des UE. L'IFELM s'appuie sur les retours semestriels des étudiants, faits systématiquement, et ceux des enseignants.

## LE RYTHME

Le rythme est imposé par l'alternance des périodes de formation dans les locaux de l'institut, avec les périodes de formation clinique sur les terrains de stage et les périodes de vacances. Ces périodes ne correspondent pas toujours au calendrier de vacances de notre zone de référence. Un calendrier précis est communiqué en début de formation.

La formation est organisée conjointement avec l'Université de Rouen, l'IFE de Rouen, l'IFA et l'IFMK La Musse.

Tous les enseignements à l'institut et sont obligatoires et en présentiel. Certains cours peuvent être dispensés en visioconférence avec l'Institut de Formation en Ergothérapie de Rouen. D'autres cours sont mutualisés avec l'IFMK La Musse. Des enseignements pratiques sont dispensés sur d'autres sites d'Evreux par exemple au Centre de Formation des Apprentis, à la pédagogthèque d'Evreux, au musée d'Évreux...

Le calendrier 2023-2024 est en annexe de ce projet pédagogique.

## LA FORMATION CLINIQUE : LES STAGES

La formation clinique totale est de 1 260 heures, soit 36 semaines de 35 heures. Elle s'appuie sur un processus de professionnalisation reposant sur un rythme d'alternance entre apports théoriques, pratiques et formation clinique.

Au nombre de 5 sur la totalité de la formation, les stages sont organisés en alternance avec les enseignements afin d'engendrer un processus d'intégration pratique des connaissances, de professionnalisation et de structuration du projet professionnel de l'étudiant. La planification des stages a été adoptée suite à un consensus de l'ensemble des instituts de formation.

	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin
L1						S2				
L2	S3								S4	
L3			S5				S6			

Les stages sont sous la responsabilité pédagogique d'un tuteur ergothérapeute.

La validation des acquis de stage sera assurée par l'équipe pédagogique de l'IFELM selon des modalités définies dans le projet pédagogique.

L'étudiant doit réaliser au moins un stage dans chacun des domaines suivants :

- soins de suite et de réadaptation, de courte ou de longue durée ;
- soins en santé mentale ;
- interventions sur les lieux de vie (domicile, hébergement, travail, scolarité, loisirs, ...).

Ils sont choisis dans la liste des stages dits « qualifiants », agréés par l'IFELM. Ce choix respecte les obligations réglementaires tout en s'efforçant de favoriser un parcours choisi et motivé par l'étudiant.

Les stages sont soumis à :

- l'élaboration d'une convention
- la transmission d'un document qui précise les modalités d'encadrement (ce document est confié à l'étudiant avant chaque départ en stage ; il peut constituer une référence



en cas de litige ou aider le tuteur à identifier le projet d'encadrement souhaité par l'institut) ;

- la transmission du portfolio, document de suivi et d'évaluation qui permet de tracer les validations des éléments de compétences des étudiants.

L'acquisition des compétences en situation clinique se fait progressivement au cours de la formation.

À l'issue de chaque stage, le tuteur de stage précise l'acquisition de chaque compétence en rapport avec le niveau de l'étudiant-( niveau1 attendu aux semestres 2 et 3, niveau 2 attendu aux semestres 4 et 5, niveau 3 attendu au semestre 6, sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Les objectifs de stage sont négociés avec le tuteur de stage à partir des ressources du lieu de stage. Ils sont rédigés par l'étudiant et inscrits dans le portfolio.

Certains étudiants pourront être co-tutorés par un responsable pédagogique, pour les stages ne comportant pas d'ergothérapeute. Ils seront accompagnés sur place par un référent autre qu'ergothérapeute et un responsable et à distance par un ergothérapeute. Le suivi à distance se fait pour valider les objectifs et les évaluations. Le co-tuteur non ergothérapeute sur site accompagne l'étudiant au quotidien. Le co-tuteur ergothérapeute se rend au sein de la structure pour l'élaboration des objectifs, puis pour assurer les bilans de mi et de fin de stage. Parallèlement, des rendez-vous réguliers entre le co-tuteur ergothérapeute et l'étudiant sont organisés en présentiel ou en distanciel afin d'assurer un suivi régulier des actions. Ce système permet d'augmenter l'offre de stage locale et permet aussi la création de postes.

La réalisation de stages à l'étranger est possible en troisième année, après validation d'un projet présenté en deuxième année. La faisabilité du stage est abordée en entretien individuel avec le directeur et les responsables pédagogiques. L'IFELM aide l'étudiant dans ses démarches administratives. Ils peuvent réaliser des stages en Europe (dont la Suisse), avec ERASMUS + et dans le monde, avec ERASMUS Mundus.

Le Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français (SIFEF) permet les échanges hors région quand l'étudiant en formule la demande. Des règles communes concernant la prospection, l'affectation, mais aussi la communication sont appliquées par la majorité des instituts. Par exemple, c'est à l'institut de proposer les places de stages aux étudiants, qui ne doivent pas prospecter.

Les équipes de l'IFELM augmentent chaque année le nombre de terrains de stage par une prospection active. Elles renforcent les liens avec les terrains de stage par des échanges téléphoniques, ou en se déplaçant pour visiter les locaux et rencontrer les responsables et les ergothérapeutes. Elles animent chaque année une journée d'information et de réflexion gratuite pour faciliter l'encadrement des stagiaires et renforcer les liens avec les tuteurs.

## L'ÉVALUATION

### **Examens et contrôle continu**

Les périodes et les modalités des épreuves d'examens (CF Annexes) sont fixées par le directeur de l'IFELM après avis de l'ICOGI. Elles sont communiquées et rappelées aux étudiants dès la rentrée avec une présentation diaporama.

Les examens sont planifiés en séries d'épreuves écrites ou orales, semi-semesterielles et/ou semesterielles, complétées par une modalité de contrôle continu (travaux de groupes et dossiers par ex). La validation de plusieurs UE peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque UE sont alors identifiables.

Les convocations aux examens se font par mail et/ou par voie d'affichage.

Rappel : le nombre de crédits affectés à chaque UE est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, et elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire suivante. À la seconde session, l'étudiant est convoqué aux examens correspondants aux UE non acquises du ou des semestre(s) non acquis. Lorsqu'une évaluation a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue.

Lorsque dans une UE un examen pratique est organisé en première session, l'épreuve de seconde session peut être pratique, théorique ou prendre la forme d'un examen oral.

L'absence à un contrôle évaluant les UE entraîne la note zéro sauf en cas de force majeure appréciée par le directeur de l'IFELM. En Dans ce cas, un contrôle de remplacement est organisé avant la fin de l'année scolaire.

### **Validation – Capitalisation – Compensation**

Au sein de chaque semestre, certaines UE sont compensables à condition de ne pas obtenir une moyenne inférieure à 9/20 à l'une des deux UE. Il faut également tenir compte du

coefficient de chaque UE. La liste des UE compensables de chaque semestre est communiquée aux étudiants en début d'année et sont précisées dans l'arrêté du 5/7/2010

Une année est validée dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent, ou par compensation entre les UE qui la composent (moyenne des moyennes des UE, affectées de leur coefficient, égale ou supérieure à 10 sur 20).

### **Progression – redoublement**

Les modalités de validation et de capitalisation des ECTS sont fixées par l'arrêté du 5 juillet 2010.

Chaque UE est validée quand la moyenne des notes de l'UE est supérieure à 10/20

Pour certaines UE dans chaque semestre une règle de compensation peut s'appliquer :

- Dans le cas où la moyenne de chaque note d'une UE est comprise entre 9 et 10. Dans ce cas c'est le nombre d'ECTS de chaque UE qui vaut coefficient.

Pour les UE non compensables dont la moyenne des notes est comprise entre 9 et 10, la commission d'attribution des crédits peut en accorder l'obtention (sessions de CAC en mars et juin)

Les intitulés des UE compensables et non compensables sont rappelés en début de chaque année par le responsable pédagogique

Dans le cas où la moyenne des notes de l'UE est inférieure à 10 et en l'absence de mesures de compensation (entre UE ou par décision de jury) L'étudiant :

- Est convoqué en session 2 (rattrapage) et il est informé de la date par le responsable pédagogique de son année
- Doit présenter à nouveau les épreuves pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10 dans chaque UE déficitaire. Il garde le bénéfice des notées supérieures à 10

Le programme et les modalités des épreuves de session 2 correspondent à ceux de la session 1

### **Règles de passage en année supérieure :**

- Toutes UE validées sont en session 1 ou 2 = 60 ECTS = passage en année supérieure sans condition

- Si une ou plusieurs UE déficitaires à l'issue de la session 2

Entre 30 et 47 ECTS redoublement

Entre 48 et 60 ECTS passage en année supérieure et convocation à la session 3 puis éventuellement 4.

Application en session 3 et/ou 4 des règles d'organisation de déroulement et de validation de la session 1 et 2

Organisation contemporaine des épreuves par rapport à l'année de référence

Inférieure à 30 ECTS redoublement après avis du directeur

Attention le passage de 2ème en 3ème année ne peut pas se faire avec des UE déficitaires de première année

#### Redoublement

L'étudiant garde le bénéfice de ses UE validées

Il assiste aux cours et TD des UE déficitaires

Un contrat pédagogique est établi avec l'étudiant pour l'organisation de sa scolarité aménagée.

L'équipe pédagogique peut néanmoins inciter l'étudiant à assister à certains CM et TD pour lesquels il a obtenu les ECTS correspondantes, lorsqu'elle considère qu'ainsi les compétences de l'étudiant s'en trouveront renforcées et/ou que cela lui facilitera l'acquisition des ECTS d'une autre UE

Il se présente à tous les examens et épreuves déficitaires de l'UE en session de rattrapage.

#### Attention l'étudiant :

- ne peut pas présenter plus de 6 sessions d'examens des semestres 1 à 5
- ne peut pas présenter plus de 4 sessions de semestre 6 (convocation JADE)
- se voit à contrario exclu de la formation

## L'APPRENTISSAGE

L'IFE s'est engagé vers la création de places de contrat d'apprentissage qui visent à faire rencontrer une offre d'apprentissage avec un souhait de rémunération pour d'une part favoriser la professionnalisation et le professionnalisme de jeunes vers le métier d'ergothérapeute et d'autre part permettre de meilleures conditions concrètes de formation et de vie quotidienne.

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans ou sans limite d'âge en cas de RQTH.

C'est un contrat de travail qui répond aux règles d'un CDD, de 6 mois à 3 ans (couvrant la période de formation) ou en CDI. L'employeur s'engage par contrat, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle et générale, dispensée pour partie en entreprise et pour partie à l'IFE.

Le contrat d'apprentissage fait l'objet d'un document écrit signé par l'employeur, l'apprenti et le directeur du Centre de Formation d'Apprentis des Professions Sociales et de Santé de Normandie (CFA PSS). Le contrat d'apprentissage doit être signé au plus tôt trois mois avant le début officiel de la date d'entrée en formation et au plus tard trois mois après.

L'apprenti est un salarié à part entière. À ce titre, les lois, règlements et convention collective de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Il perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son année d'étude.

La formation est entièrement gratuite pour tous les apprentis : ils ne paient ni frais de dossier, ni frais d'inscription, ni frais de scolarité.

La rémunération de l'apprenti est exonérée d'impôts sur le revenu dans la limite du SMIC annuel. L'apprenti ne paie aucune cotisation sociale. Il est affilié à la sécurité sociale des salariés.

Les années d'apprentissage comptent comme des années d'ancienneté dans l'entreprise (excepté dans les établissements publics).

Les étudiants sont informés en première année de cette possibilité. Ils peuvent entrer en apprentissage dès la deuxième année.

## QUELQUES TEMPS FORT 2022-2023 :

Ils sont pour la plupart visibles dans l'onglet Actualités de notre site Internet.

- Organisation d'une **journée inter promotion** .

Nous avons déterminé 6 modèles d'interventions.

Les étudiants de 1<sup>ère</sup> année devaient en faire la présentation de façon déconstruite et ludique, les étudiants de 2<sup>ème</sup> année devaient présenter sous forme de « spot publicitaire » leur travail réalisé tout au long de l'année en méthodologie de projet.

Ainsi les étudiants de 1<sup>ère</sup> année ont pu découvrir les actions réalisées ou projetées comme :

La proposition d'un kit de parcours de marche pour mettre en situation les aidants d'une personne à mobilité réduite, utilisable par les ergothérapeutes de SOLIHA Normandie lors d'animation

La création d'un support numérique pour les professionnels du domicile pour initier aux risques de chutes, ce projet a été présenté lors du colloque de Cabourg « Longévité –chez soi ».

La réalisation d'un **poster scientifique** pour le congrès des 10 de l'ouverture de l'IFE, sur l'ergothérapeute comme évaluateur aux classifications des athlètes pour les jeux paralympiques 2024.

La **mise en place d'actions pérennes** au sein de l'IFLM en lien avec les démarches liées au développement durable

Les modalités de **création d'une testothèque** au sein de l'IFE

Des **propositions de signalétique** afin d'optimiser les déplacements et l'utilisation des locaux de l'IFLM

La **création d'une séquence inter-filière** au sein de l'IFLM (audioprothèse/masso-kinésithérapie/ergothérapie) autour de la thématique de la personne âgée

La journée s'est poursuivie par des **ateliers d'initiation** aux handisport animé par Mr Chemin (comité départemental handisport de l'Eure) : parcours fauteuil roulant, boccia, sarbacane

- Organisation de deux ateliers « fresque du climat » pour les E1, permettant à chacun de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques et leurs conséquences sur l'humain

- Organisation d'un **travail avec les psychologues** de l'Hôpital la Musse, par petits groupes d'étudiants **et des patients atteints de maladie chronique**, pour échanger sur la relation thérapeutique au travers de leur vécu. Cet atelier a été préparé en amont par les étudiants, en réfléchissant à partir de leur propre expérience.
- Participation à une « Journée Forum Sénior » aux Andelys : Les étudiants de 3ème année ont participé cette année comme intervenant, dans le cadre du Forum des séniors et des aidants au Andelys (27-Eure). Cette expérience, préparée en amont en TD avec leur responsable pédagogique, a été encadrée le jour même par deux responsables pédagogiques et la coordonnatrice de la filière gériatrique du GHT Eure Seine. À l'issue de cette journée, les étudiants ont dû réaliser par écrit un travail réflexif.



### 3 LES ENSEIGNEMENTS

#### Les modalités pédagogiques

La pédagogie mise en place à l'IFELM s'appuie sur différentes modalités transversales afin de développer les compétences des étudiants. Certaines méthodes se sont déployées plus spécifiquement et constituent une réelle plus-value qui singularise l'IFELM au niveau national.

- *La simulation* permet de mettre les étudiants en situations se rapprochant de celles rencontrées dans les structures sanitaires et médico-sociales, par exemple :

En E1 : mises en situations pour la découverte de la pratique des Aides Techniques ou de l'Accompagnement à La Mobilité. Au cours du S2 un « comédien santé » intervient.

En E2 : afin de favoriser l'appropriation d'outils d'évaluation, d'analyse de situation selon le modèle de l'occupation humaine les étudiants sont mis en situation, équipés de dispositifs contraignants.

En E3 mise en situation dans le cadre d'une réflexion autour du travail collaboratif en se basant sur les principes du P3I (Plan Intervention Individualisé et interprofessionnel).

- *La pédagogie expérientielle* permet aux étudiants de mobiliser des compétences pour en développer de nouvelles.

En début de la 2ème année, lors de leur stage les étudiants doivent aller à la rencontre de professionnels de santé ou de travailleurs sociaux pour expérimenter l'entretien semi-directif. L'analyse de leurs résultats sera reprise lors de travaux au cours de l'année. Cet outil de recherche expérimentale sera abordé lors des enseignements d'initiation à la démarche de recherche en lien avec leur mémoire.

En troisième année, les étudiants animent des sessions de formation :

- Auprès des étudiants Auxiliaires de puériculture et des Aides-soignants sur différentes thématiques. Les étudiants sont accompagnés au cours du semestre 5 pour cette préparation des sessions.
- Auprès des étudiants ergothérapeutes de 1<sup>ère</sup> année. Seuls les étudiants qui ont suivi la formation de Formateur d'Acteurs PRAP 2S peuvent assurer cette formation.
- *La pédagogie inversée* permet aux étudiants d'effectuer des recherches et de rédiger des notes avant la formation. Lors des stages divers travaux sont demandés, dont le recueil de situations vécues en lien avec des thématiques : communication au S3, inter professionnalité au S4, éthique et déontologie au S5. Ils doivent étayer leurs réflexions au regard de la littérature scientifique.

## **La science de l'occupation**

La science de l'occupation est abordée dès la première année de formation. Un module de formation, issu du groupe de réflexion ENOTHE, est enseigné aux étudiants. Ce module est actuellement en développement dans la plupart des Instituts Français. Le processus d'intervention en ergothérapie est largement abordé et développé dans la philosophie des approches TOP DOWN ou personne-centrée ou encore centrées sur les occupations. Des TD de réflexion sur des cas cliniques et des articles ou des témoignages permettent aux étudiants de s'approprier ces concepts.

Enfin des personnalités de renom qui sont à l'origine de la traduction et de l'implantation de la science de l'occupation pour l'ergothérapie sur le territoire national font partie des enseignants vacataires de l'IFELM.

Cette approche se poursuit en deuxième année de formation. Au semestre 3, les étudiants travaillent et questionnent le concept de l'occupation au travers d'une routine occupationnelle qu'ils expérimentent au quotidien et confrontent leur vécu et analyses à des articles scientifiques. Ils poursuivent ce travail au semestre 4 en projetant en tant que professionnel accompagnant une personne ayant des restrictions occupationnelles.

En 3ème année, les étudiants poursuivent le développement de leur approche occupationnelle au travers des vignettes cliniques et de l'unité optionnelle ou encore en l'intégrant par exemple aux enseignements concernant la Santé Publique, Santé et sécurité au travail et éthique. Un enseignement sur l'évaluation des habiletés (motrices, opératoires, de communication et relationnelles) avec des mises en situations selon le MOHOST (outil d'évaluation de dépistage en lien avec le MOH) est mis en place.

## **Les modèles conceptuels**

L'apprentissage des modèles conceptuels est indispensable afin de maîtriser les concepts fondamentaux de l'ergothérapie. L'étude et leurs applications marquent le développement de la profession.

- En E1 les principaux modèles conceptuels et de pratique en ergothérapie sont développés dès le semestre 2 avec des enseignements théoriques, des TD, et des simulations sur des cas cliniques.
- En E2 l'enseignement des modèles conceptuels est approfondi, par exemple :

Pour le Modèle de l'Occupation Humaine (M O H) : mise en situation lors d'analyse d'activités cuisine en groupe sans puis avec contrainte, suivie d'un travail réflexif individuel sur dossier.

Pour le modèle de la rivière (KAWA Model) : Visualisation de la conférence du Dr IWAMA lors des enseignements d'anglais professionnel.

Des enseignants vacataires basant leur pratique sur des modèles conceptuels interviennent et font travailler les étudiants à partir de situations vécues.

- En E3 : ce travail se poursuit à partir de vignettes cliniques lors de travaux en lien avec leur projection professionnelle.

### **Les outils d'évaluation issus des modèles conceptuels**

Divers outils d'évaluation sont expérimentés par les étudiants au cours de leur formation :

- En E1 :

La mesure canadienne du rendement occupationnelle (M C R O)

La mesure de la qualité environnementale au cours de mise en situation avec des patients experts. (MQE issue du PPH)

La Mesure des Habitudes de Vie (Mhavié Issue du PPH)

L'Assessment and Motor Skills Adapté (AMPS issu du MOH et de l'OTIPM) : en simulation et pédagogie expérientielle

L'Occupational Self Assessment (OSA issu du MOH)

- En E2

L'Occupational Questionnaire (OQ issu du MOH)

Le Model Of Human Occupation Screening Tool (MOHOST issu du MOH)

L'Inventaire de l'Equilibre de Vie (IEV), Life Balance Inventory (LBI Matuska 2010), traduit par Larivière 2016

Le Profil des expériences quotidiennes de Plaisir, de Productivité et de Ressourcement (PPR de Karen Atler)

Par ailleurs en lien avec la nécessité de connaître, pratiquer les divers outils d'évaluation en ergothérapie, 5 étudiants de 2<sup>ème</sup> année sont amenés à proposer les modalités de création et fonctionnement d'une testothèque au sein de l'institut. Ce travail rentre dans l'UE 5.5 S3 « méthodologie de projet ».

## **Le Diagnostic en Ergothérapie**

L'enseignement et la formation à la rédaction du diagnostic en ergothérapie sont débutés dès la première année à partir des observations réalisées auprès de patients experts. Ces travaux de diagnostics sont ensuite systématiquement repris et poursuivis en semestre 3 et 4 à partir de cas cliniques rencontrés en stage. Ce travail est intégré à la démarche OTPIM de Fischer. Il s'agit de travailler selon une approche top-down partant de l'occupation pour déterminer les facteurs explicatifs entraînant la restriction occupationnelle.

Le diagnostic est une étape importante de la démarche professionnelle. Il est le fruit de l'analyse de la situation de restriction de participation occupationnelle de la personne accompagnée et la proposition des objectifs ergothérapeutiques.

Lors du semestre 4 les étudiants de 2<sup>ème</sup> année sont amenés à acquérir le modèle OTIPM, le travail se fait selon les différentes étapes du modèle. Les étudiants appuient leur raisonnement à partir d'une des vignettes cliniques rapportées de stage en début d'année. Ils doivent mettre en application leur acquis lors du stage de fin de 2<sup>ème</sup> année et sont donc évalués à leur retour.

La poursuite de ce travail est effectuée en troisième année.

### **Des temps forts inter filières :**

Il est primordial de former nos étudiants au travail collaboratif interprofessionnel, gage d'une qualité des soins offerte aux personnes accompagnées. Cela permet aux étudiants de construire leur identité professionnelle, de connaître leurs futurs collègues et d'envisager les modalités d'un plan d'intervention co-construit.

Un travail commun à partir de mini vignettes cliniques est demandé à un groupe d'étudiants issus de diverses filières sur une demi-journée, un temps de restitution oral est organisé sur une demi-journée, afin de recueillir leurs réflexions et la richesse de leurs échanges. Ces temps forts s'organisent autour de thématiques spécifiques :

- Les représentations professionnelles :  
E2/K2, E2/IDE (IFSI Évreux)
- La communication, les transmissions interprofessionnelles :  
E2/AS-AP (IFAS-IFAP Évreux), E2/K3
- L'éthique, la déontologie professionnelle :  
E3/K4/IDE (IFSI Évreux)

Les E3 réalisent une action d'informations et de formations sur une journée auprès des étudiants Aides-Soignants et les Auxiliaires de Puériculture (IFAS-AP d'Évreux) sur différents thèmes. Cette journée permet de renforcer les compétences en pédagogie et en éducation thérapeutique des étudiants. Ceci est en lien avec la pédagogie expérientielle.

## **La recherche**

Les enseignements sur les méthodes et outils de la recherche sont abordés dès la première année. Les ponts avec la recherche sont effectués dans les domaines de la sociologie, de la psychologie, du handicap et de l'ergothérapie.

Toutes les présentations écrites et orales des étudiants doivent comporter des références et des éléments de bibliographie.

Ces enseignements sont poursuivis en 2<sup>ème</sup> année.

Dès le début du semestre 4 il est demandé à chaque étudiant d'initier le travail du mémoire par une « note d'étape préliminaire » en choisissant une thématique : écrit d'une page avec un questionnement et la recherche de référence bibliographique. Les étudiants participent à des tables rondes avec les responsables pédagogiques afin d'échanger sur leurs thématiques et leurs avancées dans la réflexion.

En fin de 2<sup>ème</sup> année, à partir d'une lecture critique et l'étude d'articles scientifiques, chaque étudiant présente son cheminement pour aboutir à une question de départ sur une thématique de son choix dans un dossier écrit (note d'étape 1). Chacun le présente à l'oral devant un jury composé d'un ergothérapeute et d'un responsable pédagogique.

Parallèlement les enseignements d'anglais professionnel viennent en appui à la recherche.

Chaque année, l'IFELM propose à chaque étudiant de participer à un congrès ou à une journée pratique. Nous organisons un congrès international en ergothérapie qui permettra aux étudiants d'assister, voir pour certains de participer activement à cet événement qui officialisera la 10<sup>ème</sup> année d'ouverture de l'institut. Un groupe de 5 étudiants de 2<sup>ème</sup> année en ergothérapie sera amené à travailler sur la réalisation d'un poster scientifique. Ce travail rentre dans l'UE 5.5 S3 « méthodologie de projet ». Il sera présenté lors du congrès.

En troisième année, le travail d'initiation à la recherche invite les étudiants à assoir leur réflexion et analyse sur des bases scientifiques fiables. Il occupe plusieurs UE (en particulier UE 5.4 S5 et S6, UE 6.5-S6). Elle est aussi présente de manière indirecte dans d'autres UE, comme l'anglais et les travaux demandés en santé publique ou l'éducation thérapeutique du patient.

## **Le développement durable en ergothérapie**

En 2<sup>ème</sup> année au sein de l'UE 3.4 « Modèles d'analyse de l'activité » ils sera demandé aux étudiants de réaliser l'analyse de durabilité de l'occupation « prendre son repas ». Ceci en lien avec le groupe de travail sur l'enseignement au sein des IFE du Réseau Développement Durable en Ergothérapie (R2DE), cette année les étudiants de 3<sup>ème</sup> année ainsi que ceux de Paris ADERE ont expérimenté une grille d'analyse, l'enquête menée auprès d'eux permettra l'amélioration de la grille. Elle doit être expérimentée au Québec, et un article est à venir.

Cette année neuf étudiants au sein de l'UE 5.3 S3 « méthodologie de projet », ont réalisé un diagnostic sur les représentations des usagers de l'IFLM sur le développement durable. Ils ont présentés les résultats lors d'une demi-journée dédiée à la thématique aux étudiants de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> année. Les étudiants de 1<sup>ère</sup> année ont donc bénéficié d'une sensibilisation au changement climatique via un atelier de découverte de la frise de « la fresque du climat ». Ce travail sera repris par un groupe de 5 étudiants de 2<sup>ème</sup> année afin de mettre en place des actions pérennes. Ce travail rentre dans l'UE 5.5 S3 « méthodologie de projet ».

Il est offert aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année une séquence pédagogique dans le cadre de l'unité d'intégration et de l'UE Pédagogie, de 5 jours autour de la réflexion « avoir une pratique durable ». Cet enseignement s'inspire des travaux réalisés par le Réseau Développement Durable en Ergothérapie (R2DE).

## **La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP 2S)**

Le secteur sanitaire et médico-social est un secteur très accidentogène en termes de troubles musculo-squelettiques (TMS). Un partenariat a été mis en place en 2016 entre l'ANFE (Association Nationale Française des Ergothérapeutes), le SIFEF (Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français et l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) afin de former les étudiants en ergothérapie à la démarche de prévention des TMS dans l'entreprise.

Cet enseignement s'articule autour de deux axes de formations :

Acteur : en première année, les étudiants reçoivent les enseignements des trois premières journées. Celles-ci sont assurées par les étudiants de 3<sup>ème</sup> année certifiés Formateurs d'acteurs PRAP. À l'issue de ces trois premières journées, les étudiants sont invités à mettre en application leurs compétences dans ce domaine lors de leur stage du semestre 3. Un travail de reprise est assuré lors de la 4<sup>ème</sup> journée, qui se déroule en 2<sup>ème</sup> année. Cette formation est certifiée par l'Institut National et de Recherche (INRS). Tous les étudiants sont formés acteurs PRAP.

Formateur d'acteur : les étudiants acquièrent des compétences dans quatre domaines de compétences (DC) :

- Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement (DC1)
- Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés (DC2)
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la PRAP (DC3)
- Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage (DC4)

Les enseignements sont répartis sur deux sessions et sont complétées par des journées supplémentaires, qui visent à développer et renforcer les trois domaines de compétences.

Entre ces deux sessions, un travail intersession sur les domaines de compétences est demandé. Dans le cadre de celui-ci, un partenariat est mis en place avec l'Hôpital La Musse (et potentiellement avec une autre structure sanitaire ou médicosociale) afin que les étudiants puissent réaliser le travail en lien avec le DC1 et DC2.

Ces deux sessions

Les étudiants, qui obtiennent la certification, forment leurs collègues de 1ère année en tant qu'acteur PRAP et assurent en juin, un travail de restitution à l'Hôpital La Musse, en collaboration avec la cellule PRAP de ce même établissement

## 4 PARTENARIATS

Chaque année l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse renforce son réseau de partenaires :

### Internes avec l'hôpital la Musse

- Présentation des travaux sur les habiletés et l'occupation des E2 aux ergothérapeutes
- Travail collaboratif avec les psychologues des pavillons : un temps d'échange est prévu entre patients et étudiants E2 sur la thématique de la relation thérapeutique
- Avec l'équipe du centre d'équithérapie :

E1 approche de la médiation équine : expérimentation étudiants/équidés

E2 comprendre et questionner la médiation équine à partir de séances filmées

E3 approfondissement sur la médiation équine

- Avec la cellule PRAP : en s'appuyant sur les situations de travail observées et analysées in situ, les étudiants préparent et présentent, la synthèse de leur travail.

### Externes

Plus largement, l'IFELM conventionne aussi avec des organismes, comme la Ronce, l'APJH, les ESAT de l'APAJH, de l'ADAPT de Navarre, Handisport, le centre Paul CORTEVILLE et ses chiens guides d'aveugles, l'Association Les Fontaines...

Des liens étroits sont tissés avec la commune de Saint Sébastien de Morsent qui met à disposition des IFLM des locaux. Il en est de même avec la ville d'Evreux et plus largement avec l'agglomération Evreux portes de Normandie et le CCAS d'Évreux.

Un partenariat établi dès l'ouverture avec le Centre de Formation des Apprentis d'Evreux permet d'assurer des TD de menuiserie encadrés par un professionnel du bâtiment, dans un cadre sécurisé et adapté avec un matériel haut de gamme.

Un partenariat est établi avec l'université de Rouen avec une convention qui est signée et reconduite chaque année depuis l'ouverture. Elle permettra prochainement d'inscrire les étudiants de première année en double cursus, dans une licence mention Science pour la Santé, avec parcours ergothérapie.

Un partenariat avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 27). Pour la délivrance de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) et avec l'Institut de Formation des Aides-Soignants et des Auxiliaires de puériculture (IFAS/IFAP) d'Evreux, validant la volonté de l'IFELM de diversifier l'interprofessionnalité.



## 5 QUALITÉ

Plusieurs outils internes sont utilisés afin d'apprécier la réussite de ce projet pédagogique, en lien avec les processus qualité obligatoires et non obligatoires, pour lesquels nous nous sommes engagés.

Depuis l'ouverture de l'IFELM, la grille d'évaluation recommandée par l'ARS Normandie est utilisée. Des autoévaluations réalisées à partir de ces grilles ont été régulièrement réalisées en 2013, 2015, 2018 et 2019. Elles offrent à l'institut des perspectives d'amélioration.

Les IFLM se sont engagés en fin 2021 dans la démarche de certification Qualiopi, abandonnant les grilles ARS et Datadock. Ils ont été certifiés par l'APAVE Santé le 4/5/2022 (certificat n°183322), selon le Référentiel National Qualité (RNQ) pour les formations Professionnelles.

Pour accompagner l'aide au financement d'une partie des frais de scolarité, des dossiers pour Pôle Emploi ont été réalisés. Les IFLM ont reçu l'habilitation à KAIROS.

Depuis 2021 notre programme de formation été approuvé et validé par la World Federation of Occupational Therapists (WFOT), comme correspondant aux normes internationales de l'enseignement de l'ergothérapie en ce qui concerne les sciences de l'occupation. Ceci nous permet de participer aux programmes d'échanges internationaux, mais aussi de réaliser plus facilement des stages à l'étranger et de faciliter la mobilité professionnelle des ergothérapeutes qui auront été formés au sein de l'Institut de Formation La Musse et enfin de renforcer l'image de l'institut.

## CONCLUSION

La dynamique impulsée par l'équipe pédagogique et administrative de l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse en lien avec tous ses collaborateurs externes se poursuit et l'accueil de cette onzième promotion permet à l'IFELM de maintenir la continuité pédagogique, la qualité de ses enseignements et son équilibre.

En parallèle, l'universitarisation des formations de santé se poursuit et nous nous y sommes engagés avec l'Université de Rouen. Nous proposons à nos étudiants un parcours de formation avec double cursus qui amènera chaque étudiant à valider son DE, mais également à obtenir une licence Science pour la Santé option sciences de la réadaptation. Nous travaillerons ensuite à la construction d'un Master.

Il nous faudra aussi intégrer formellement, pour le prochain projet pédagogique les évolutions des programmes et particulièrement le numérique en santé, mais aussi les nouvelles dynamiques professionnelles comme la prescription des aides techniques pour les ergothérapeutes, l'implication dans ma Prime adapt'...

Par ailleurs, les nécessaires travaux de réflexion et de construction de la réingénierie de notre formation reprendront avec la Direction Générale de l'Offre de Soins et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Cette année, l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse fêtera à l'automne les 10 ans de son ouverture. Nous organisons un congrès pour les étudiants et les professionnels, ainsi qu'une soirée de gala les 13 et 14 octobre 2023.

# ANNEXES

## CALENDRIER 2023 – 2024

04/09/2023 (10h00)	Rentrée des Etudiants de première année (E1)
04/09 au 27/10/2023	Cours Magistraux (CM) et (TD)
30/10 au 03/11/2023	Temps de Travail Personnel (TTP)
06/11 au 22/12/2023	Cours Magistraux (CM) et (T D) – Evaluations semaine 45
26/12 au 29/12/2023	Période de Noël - Congés
02/01 au 05/01/2024	Période de Noël - Temps de Travail Personnel (TTP)
08/01 au 26/01/2024	Cours magistraux (CM) et (TD)
29/01 au 23/02/2024	Stage S2
26/02 au 01/03/2024	Congés
04/03 au 19/04/2024	Cours magistraux (CM) et (TD)
22/04 au 26/04/2024	Temps de Travail Personnel (TTP)
29/04 au 28/06/2024	Cours magistraux (CM) et (TD)
28/08 au 20/10/2023	Stage S3
23/10 au 27/10/2023	Congés
30/10/2023 (9h30)	Rentrée des Etudiants de deuxième année (E2)
30/10 au 22/12/2023	Cours magistraux (CM) et (TD)
26/12 au 29/12/2023	Période de Noël - Congés
02/01 au 05/01/2024	Période de Noël - Temps de Travail Personnel (TTP)
08/01 au 26/01/2024	Cours magistraux (CM) et (TD) (immersion artisans, évaluation) – Evaluations semaine 4
29/01 au 31/01/2024	Congés
01/02 au 23/02/2024	Cours magistraux (CM) et (TD) (immersion artisans, évaluation)
26/02 au 01/03/2024	Temps de Travail Personnel (TTP)
04/03 au 19/04/2024	Cours magistraux (CM) et (TD) (immersion artisans, évaluation) – Evaluations semaine 16
22/04 au 26/04/2024	Congés
29/04 au 21/06/2024	Stage S4
24/06 au 28/06/2024	Cours magistraux (CM) et (TD) (immersion artisans, évaluation)

<b>28/08/2023 (9h30)</b>	Rentrée des Etudiants de troisième année (E3)
<b>28/08 au 20/10/2023</b>	Cours magistraux (CM TD évaluations) – Evaluations semaine 42
<b>23/10 au 27/10/2023</b>	Congés
<b>30/10 au 22/12/2023</b>	Stage S5
<b>26/12 au 29/12/2023</b>	Période de Noël - Congés
<b>02/01 au 03/01/2024</b>	Période de Noël - Temps de Travail Personnel (TTP)
<b>08/01 au 01/03/2024</b>	Cours magistraux (CM TD évaluations) – Evaluations semaine 3, 4 et 9
<b>04/03 au 26/04/2024</b>	Stage S6
<b>29/04 au 03/05/2024</b>	Cours magistraux (CM TD)
<b>06/05 au 10/05/2024</b>	Temps de Travail Personnel (TTP)
<b>13/05 au 19/06/2024</b>	Cours magistraux (CM TD évaluations)

-----

<b>Mardi 05 mars 2024 (16h)</b>	CAC S1-S3-S5
<b>Mardi 21 mai 2024 (16h)</b>	CAC 150
<b>Mercredi 26 juin 2024 (10h)</b>	CAC S2-S4-S6
<b>Vendredi 12 juillet 2024 (10h)</b>	CAC rattrapages
<b>Mercredi 28 août 2024 (10h)</b>	CAC rattrapages (stages)

-----

<b>13 et 14/10/2023</b>	Congrès des 10 ans
<b>28/11/2023 (9h30)</b>	ICOGI
<b>15/12/2023</b>	Journée tutorat
<b>02/02/2024 (16h-20h)</b>	Portes ouvertes IFLM
<b>19/06/2024</b>	JAD Session 1
<b>21/06/2024</b>	Remise des diplômes
<b>18/09/2024</b>	JAD Session 2

## TERRAINS DE STAGE

Nombre	Discipline	Etablissement	CP_Service	Ville_du_service
1	LVIE	CMS DE SAINTE CROIX	1450	SAINTE CROIX - SUISSE
2	SSR	CENTRE D'ERGOTHERAPIE	2900	PORRENTRUUY - SUISSE
3	LVIE	EHPAD RÉSIDENCE SAINT BENOIT	14000	CAEN
4	SSR	CH ROBERT BISSON	14107	LISIEUX
5	LVIE	ESAD VALLEE D'AUGE	14130	ST GATIEN DES BOIS
6	LVIE	CABINET MANON HARLEY	14140	LIVAROT
7	LVIE	IEM APF F. XAVIER FALALA	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
8	LVIE	E.P.S.M. MARIE DU MERLE	14290	ORBEC
9	PSY	CH AUNAY BAYEUX	14400	BAYEUX
10	LVIE	CABINET LIBERAL LHERITIER MARIE AMELIE	14440	DOUVRES LA DELIVRANDE
11	SSR	CH HENRI MONDOR	15000	AURILLAC
12	PSY	CH HENRI MONDOR	15000	AURILLAC
13	SSR	CH RENE PLEVEN	22100	DINAN
14	PSY	CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS	26760	MONTELEGER
15	LVIE	SSIAD ADMR DES 6 CANTONS	27000	EVREUX
16	LVIE	PLATEFORME CATHERINE LOUISON ASSOCIATION LA RONCE	27000	EVREUX
17	SSR	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL EURE-SEINE - SITE D'EVREUX ET DE VERNON	27015	EVREUX
18	LVIE	RESIDENCE LES RIVALIERES	27100	LE VAUDREUIL
19	LVIE	ASSOCIATION LES FONTAINES - ITEP DU SOLEIL LEVANT	27207	VERNON
20	PSY	L'ADAPT EURE ESAT	27220	ST ANDRE DE L'EURE
21	LVIE	CABINET LIBERAL DUBOIS SARAH	27370	LE THUIT SIGNOL
22	LVIE	LES PAPILLONS BLANCS	27500	PONT AUDEMER
23	LVIE	IME LA RIVIERE-THIBOUVILLE	27550	NASSANDRES
24	LVIE	ASSOCIATION MARIE HELENE- HOME CHARLOTTE	27710	ST GEORGES MOTEL
25	LVIE	EHPAD LES FEUILLANS	27930	BROSVILLE
26	LVIE	ASSOCIATION NOTRE DAME	28250	SENONCHES

27	PSY	HÔPITAL DE LANDERNEAU	29207	LANDERNEAU
28	SSR	FONDATION ILDYS - PÔLE SANITAIRE SITE HAD MORLAIX	29600	PLOURIN LES MORLAIX
29	SSR	INSTITUT DE READAPTATION DU CAP HORN LNA SANTE	29800	LANDERNEAU
30	SSR	CHU DE RENNES/ COURT SEJOUR	35033	RENNES
31	LVIE	MAS CHGUILLAUME REGNIER	35235	THORIGNE-FOUILLARD
32	PSY	CH GUILLAUME RÉGNIER DE RENNES	35703	RENNES CEDEX 7
33	LVIE	CH GUILLAUME RÉGNIER DE RENNES	35703	RENNES CEDEX 7
34	LVIE	CABINET LIBERAL ANAIS VIVIER	35770	VERN SUR SEICHE
35	LVIE	ASSOCIATION AR ROC'H	35830	BETTON
36	SSR	CHU DE ST ETIENNE/ MPR BELLEVUE PEDIATRIQUE	42100	ST ETIENNE
37	LVIE	HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE/ ESA	44350	GUERANDE
38	SSR	CMPR CÔTE D'AMOUR	44600	ST NAZAIRE
39	SSR	UGECAM CRFA LE COTEAU	45380	LA CHAPELLE ST MESMIN
40	LVIE	CH DOUE LA FONTAINE	49700	DOUE LA FONTAINE
41	LVIE	FONDATION BON SAUVEUR	50000	ST LO
42	PSY	EPSM DE LA MARNE	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
43	SSR	CENTRE HOSPITALIER HAUT ANJOU	53204	CHATEAU GONTIER
44	SSR	CH DU CENTRE BRETAGNE SITE DE PLEMET	56306	PONTIVY
45	PSY	EPSM LILLE MÉTROPOLE	59487	ARMENTIERES
46	PSY	EPSM LILLE MÉTROPOLE	59700	MARCQ EN BAROEUL
47	LVIE	RESIDENCE LE CLOS DE BEAUVAISIS	60000	BEAUVAIS
48	LVIE	SESSAD APF DE COMPIEGNE	60200	COMPIEGNE
49	LVIE	CABINET LIBERAL HELENE LAFOSSE	61000	ALENCON
50	SSR	IEM "LA FORET" ASSOCIATION LEHUGEUR - LELIÈVRE	61440	ST ANDRE DE MESSEI
51	LVIE	FONDATION ANAIS/IME	61500	LA CHAPELLE PRES SEES
52	LVIE	CAMSP ST POL SUR TERNOISE	62130	ST POL SUR TERNOISE
53	LVIE	CENTRE DE SANTÉ NŒUXOIS	62290	NOEUX LES MINES
54	LVIE	CABINET ERGOTHERAPIE REBECCA FLAHAUT	62400	BETHUNE
55	SSR	CHR DE ST OMER	62505	ST OMER

56	LVIE	RÉSIDENCE ST JEAN	62840	LAVENTIE
57	LVIE	EHPAD LES CHANTERELLES MAROLLES LES BRAULTS	72260	MAROLLES LES BRAULTS
58	PSY	EPSM SARTHE	72703	ALLONNES
59	LVIE	CABINET LIBERAL LE GOANVIC ELOISE	74890	BONS EN CHABLAIS
60	LVIE	CABINET LIBERAL BERENICE LEFEBVRE	76000	ROUEN
61	PSY	GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	76083	LE HAVRE CEDEX
62	SSR	CLINIQUE DE L'EUROPE	76100	ROUEN
63	LVIE	CABINET LIBERAL DUGORD LUCIE	76190	YVETOT
64	LVIE	CABINET ALEXANDRE VANDERPERT	76230	QUINCAMPOIX
65	SSR	CH DU GRAND LARGE	76460	ST VALERY EN CAUX
66	LVIE	CABINET LIBERAL EMILIE CARMELINO	76480	ROUMARE
67	SSR	EPA -HELEN KELLER	76620	LE HAVRE
68	LVIE	CROIX ROUGE DU HAVRE	76620	LE HAVRE
69	LVIE	EHPAD BOUIC MANOURY	76640	FAUVILLE EN CAUX
70	LVIE	RÉSIDENCE MICHEL GRANDPIERRE MBV	76800	ST ETIENNE DU ROUVRAY
71	LVIE	I.M.E. LE CHATEAU BLANC ARQUES-LA-BATAILLE	76880	ARQUES LA BATAILLE
72	LVIE	CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES	78150	LE CHESNAY
73	LVIE	CABINET LIBERAL ANAÏS CHOUARAN	78370	PLAISIR
74	SSR	CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES SITE DE FAYE L'ABESSE	79350	FAYE L'ABESSE
75	SSR	EHPAD DU CHATEAU DE MONTIERES	80000	AMIENS
76	SSR	PEP 80 IEM ANTOINE DE SAINT EXUPERY	80000	AMIENS
77	SSR	CLINIQUE VAL D'AQUENNES	80800	VILLERS BRETONNEUX
78	LVIE	EMERA - EHPAD EMERAUDES CHAUVIGNY	86300	CHAUVIGNY
79	LVIE	ADEF RÉSIDENCES LES MERISIERS	91390	MORSANG SUR ORGE
80	LVIE	CABINET LIBERAL PAULINE LEGRAND	91700	STE GENEVIEVE DES BOIS
81	SSR	HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES BEGIN	94160	ST MANDE
82	LVIE	INSTITUTION DE LAVIGNY	1175	LAVIGNY, SUISSE
83	SSR	HOPITAL VILLIERS SAINT DENIS - LA RENAISSANCE SANITAIRE	02310	VILLIERS ST DENIS
84	SSR	CH DE SAINT QUENTIN	02321	ST QUENTIN

85	SSR	CRRF JACQUES FICHEUX	02410	ST GOBAIN
86	LVIE	PSMS LA COURTE ECHELLE	03100	LAVAUTL SAINTE ANNE
87	LVIE	CABINET LIBERAL TOULOUSE MÉLANIE	03100	MONTLUCON
88	PSY	CH DE MONTLUCON	03113	MONTLUCON
89	LVIE	ASSOCIATION GERIATRIQUE BONNE DONNE	05260	ST JEAN ST NICOLAS
90	LVIE	CABINET LIBERAL SYLVAIN THAMIÉ	06000	NICE
91	PSY	HOPITAL SAINT MARIE	06009	NICE CEDEX 1
92	LVIE	SAVS SAMSAH - APF	06100	NICE
93	LVIE	EEAP HENRI GERMAIN	06200	NICE
94	SSR	CABINET LIBÉRAL BENOÎT CARLINO	06300	NICE
95	SSR	ETS DE READAPTATION DES ARDENNES	08011	CHARLEVILLE MEZIERES
96	LVIE	MAS LES CAMPANULES	08260	AUVILLERS LES FORGES
97	SSR	CRF PASTEUR	10000	TROYES
98	SSR	CRRF COS PASTEUR	10000	TROYES
99	PSY	EPSM AUBE - CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE L'AUBE	10000	TROYES
100	PSY	USSAP (UNION SANITAIRE & SOCIALE AUDE PYRENNÉES)	11300	LIMOUX
101	LVIE	CABINET PARAMEDICAL RESIDENCE SAINT GILLES	14000	CAEN
102	SSR	CHU DE CAEN	14000	CAEN
103	SSR	CLINIQUE KORIAN BROCELIANDE	14000	CAEN
104	LVIE	SESSD APF	14000	CAEN
105	SSR	EPSM BON SAUVEUR	14012	CAEN
106	LVIE	APAEI PAYS D'AUGE ET DE FALAISE	14100	LISIEUX
107	PSY	SA POLYCLINIQUE DE DEAUVILLE	14113	CRICQUEBOEUF
108	SSR	KORIAN COTE NORMANDE	14123	IFS
109	LVIE	SAVS SAMSAH APF	14123	IFS
110	SSR	CH DE PONT L'ÉVÊQUE	14130	PONT L'EVEQUE
111	SSR	SSR	14130	PONT L'EVEQUE
112	LVIE	EHPAD KORIAN THALATTA	14150	OUISTREHAM
113	SSR	CMPR LA CLAIRIERE	14200	HEROUVILLE ST CLAIR



114	LVIE	EHPAD RESIDENCE ASIALYS	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
115	SSR	IEM APF F. XAVIER FAVALA	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
116	SSR	IMPR DU BOIS DE LEBISEY	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
117	SSR	CABINET LIBERAL MARIE ANNE SCHMIDT	14210	MISSY
118	SSR	CH AUNAY - POLE DE RÉÉDUCATION NEUROLOGIQUE	14260	AUNAY SUR ODON
119	SSR	CENTRE LE MANOIR D'APRIGNY	14400	BAYEUX
120	PSY	ETABLISSEMENT HOSPITALIER DU BESSIN	14400	BAYEUX
121	PSY	LADAPT - CENTRE LE MANOIR D'APRIGNY	14400	BAYEUX
122	SSR	EPMS DU CHÂTEAU DE VAUX	14470	GRAYE SUR MER
123	LVIE	HOPITAL DE VIRE	14500	VIRE
124	SSR	CH DE FALAISE	14700	FALAISE
125	SSR	CRF DE DEAUVILLE	14800	DEAUVILLE
126	SSR	CH DE SAINTES	17100	SAINTES
127	LVIE	EHPAD RESIDENCE L'OEILLET DES PINS	17110	ST GEORGES DE DIDONNE
128	PSY	CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND	18000	BOURGES
129	LVIE	SAVS - SAMSAH APF FRANCE HANDICAP	18000	BOURGES
130	SSR	CH DE VIERZON	18100	VIERZON
131	LVIE	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE APF	18190	CHATEAUNEUF SUR CHER
132	PSY	CH DE PLOUGUERNEVEL	22110	PLOUGUERNEVEL
133	PSY	UMD PLOUGUERNEVEL	22110	PLOUGUERNEVEL
134	LVIE	SESSAD DES TROIS RIVIERES ET IEM SOURIS VERTE	24100	BERGERAC
135	SSR	CH DE VAUCLAIRE	24700	MONTPON MENESTEROL
136	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE EMMA EL KAMASH	25200	MONTBELIARD
137	LVIE	CHI HAUTE COMTÉ	25300	PONTARLIER
138	SSR	ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ DE QUINGEY	25440	QUINGEY
139	SSR	ADAPT CMPR LES BAUMES	26003	VALENCE
140	LVIE	CCAS	27000	EVREUX
141	LVIE	HOME DOMINIQUE	27000	EVREUX
142	PSY	L'ADAPT EURE	27000	EVREUX

143	LVIE	LADAPT NORMANDIE - SITE D'EVREUX	27000	EVREUX
144	SSR	MDPH DE L'EURE	27000	EVREUX
145	PSY	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE	27000	EVREUX
146	LVIE	RESIDENCE FRANCOIS MOREL APF	27000	EVREUX
147	SSR	SAMSAH LA RONCE	27000	EVREUX
148	PSY	SOLIHA EVREUX	27000	EVREUX
149	LVIE	CHI EURE SEINE	27015	EVREUX
150	PSY	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE	27022	EVREUX CEDEX
151	SSR	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE	27022	EVREUX CEDEX
152	PSY	L'ADAPT EURE	27022	EVREUX CEDEX
153	LVIE	SESSD APF	27032	EVREUX
154	LVIE	MDPH	27032	EVREUX
155	LVIE	SAD APF 27	27032	EVREUX CEDEX
156	LVIE	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE EMMA LEFEVRE	27110	CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE
157	SSR	HOPITAL LOCAL DU NEUBOURG	27110	LE NEUBOURG
158	SSR	CENTRE D'ÉDUCATION MOTRICE - CEM	27130	VERNEUIL SUR AVRE
159	SSR	HOPITAL DE VERNEUIL SUR AVRE	27130	VERNEUIL SUR AVRE
160	LVIE	FOYER ANNIE SOLANGE	27160	BRETEUIL
161	LVIE	ASSOCIATION JULES LEDEIN	27160	CONDE SUR ITON
162	LVIE	ADEMIMC - FOYER LE BUIS MORSENT	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
163	PSY	ETABLISSEMENTS FEDERATION APAJH DE L'EURE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
164	SSR	HOPITAL LA MUSSE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
165	LVIE	SAMSAH LA MUSSE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
166	LVIE	HOPITAL LA MUSSE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
167	SSR	CHI EURE SEINE	27200	VERNON
168	PSY	CLINIQUE DES PORTES DE L'EURE	27200	VERNON
169	LVIE	KORIAN LES NYMPHEAS BLEUS	27200	VERNON
170	LVIE	IEM LA SOURCE	27201	VERNON CEDEX
171	LVIE	L'ADAPT EURE	27220	ST ANDRE DE L'EURE

172	SSR	CSSR L'ADAPT - HAUTE NORMANDIE SECTEUR ADULTES	27220	ST ANDRE DE L'EURE
173	LVIE	RESIDENCE LE BOIS LA ROSE	27220	ST ANDRE DE L'EURE
174	LVIE	HOME NATHALIE	27240	GOUVILLE
175	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE FLORIANE MARGUERITTE	27240	SYLVAINS LES MOULINS
176	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE LOUISON LEBOUTET	27300	BERNAY
177	LVIE	CABINET PERRINE COLMARD	27300	BERNAY
178	LVIE	CH DE BERNAY	27303	BERNAY CEDEX
179	SSR	CH DE BERNAY	27303	BERNAY CEDEX
180	LVIE	EHPAD DE BOURG ACHARD	27310	BOURG ACHARD
181	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE EMMA LEFEVRE	27340	PONT DE L'ARCHE
182	LVIE	EHPAD JULIEN BLIN	27340	PONT DE L'ARCHE
183	LVIE	CABINET LIBERAL SCOL'ERGO	27340	PONT DE L'ARCHE
184	LVIE	RÉSIDENCE LE BOSGUERARD	27370	ST PIERRE DU BOSGUERARD
185	SSR	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	27400	LOUVIERS
186	SSR	CLINIQUE LA LOVIERE	27400	LOUVIERS
187	LVIE	KORIAN L'ERMITAGE	27400	LOUVIERS
188	PSY	CMPP ALFRED BINET	27500	PONT AUDEMER
189	LVIE	ASSOCIATION L'AGORA	27550	NASSANDRES
190	SSR	CLINIQUE DU VALLON FLEURI	27670	ST OUEN DU TILLEUL
191	LVIE	CH ST JACQUES	27700	LES ANDELYS
192	LVIE	LES JARDINS D IROISE DE TOSNY	27700	TOSNY
193	SSR	HÔPITAL SAINT JACQUES	27705	LES ANDELYS CEDEX
194	LVIE	LES RIVES D'OR - EHPAD ORPEA	27750	LA COUTURE BOUSSEY
195	LVIE	EHPAD JARDIN DE L'ANDELLE	27910	PERRIERS SUR ANDELLE
196	LVIE	SSIAD ADMR DES 6 CANTONS	27930	GRAVIGNY
197	LVIE	SESSD - APF	27930	GUICHAINVILLE
198	LVIE	MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE D'EURE-ET-LOIR	28000	CHARTRES
199	LVIE	SESSD APF	28000	CHARTRES

200	SSR	HÔPITAL VICTOR JOUSSELIN	28100	DREUX CEDEX
201	PSY	HÔPITAL VICTOR JOUSSELIN	28107	DREUX CEDEX
202	SSR	C.R.F. BEAUROUVRE	28120	ILLIERS COMBRAY
203	LVIE	ERGO'LIB 28	28170	TREMBLAY LES VILLAGES
204	SSR	CENTRE HOSPITALIER EDMOND MORCHOISNE	28240	LA LOUPE
205	LVIE	CHÂTEAU DU HAUT VENAY	28350	ST LUBIN DES JONCHERETS
206	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE EMILIE PECOLO	28500	CHERISY
207	PSY	CENTRE HOSPITALIER HENRI EY	28630	MORANCEZ
208	PSY	CENTRE HOSPITALIER HENRI EY	28800	BONNEVAL
209	SSR	CH DE CORNOUAILLE	29107	QUIMPER
210	PSY	CLINIQUE KERFRIDEN	29150	CHATEAULIN
211	LVIE	SSIAD DES AMITIES D'ARMOR	29490	GUIPAVAS
212	LVIE	CH DU PAYS DE MORLAIX	29640	PLOUGONVEN
213	PSY	CHRU DE BREST - SESSAD AUTISME	29820	BOHARS
214	LVIE	CHRU DE BREST - HÔPITAL MORVAN	29820	GUILERS
215	SSR	INSTITUT ARAMAV	30900	NIMES
216	SSR	CLINIQUE DE VERDAICH	31550	GAILLAC TOULZA
217	PSY	CLINIQUE DE L'ESPÉRANCE	35000	RENNES
218	SSR	POLE SAINT HELIER	35043	RENNES
219	LVIE	CENTRE HOSPITALIER DE MONFORT SUR MEU	35162	MONFORT SUR MEU
220	SSR	CH DE LA TOUR BLANCHE	36100	ISSOUDUN
221	SSR	IME LES TILLEULS	37170	CHAMBRAY LES TOURS
222	SSR	CRF CLOS ST VICTOR	37304	JOUE LES TOURS
223	SSR	UEROS DE FONTENAILLES	37370	BEAUMONT LOUESTAULT
224	PSY	CENTRE EUROPEEN DE REEDUCATION DU SPORTIF	40130	CAPBRETON
225	SSR	CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS	41000	BLOIS
226	LVIE	EHPAD MAISONNEE SAINT FRANCOIS	41000	BLOIS
227	LVIE	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIRE	41000	BLOIS
228	LVIE	FEDERATION ADMR	41200	ROMORANTIN-LANTHENAY

229	SSR	SSR LA MÉNAUDIÈRE	41401	MONTRICHARD cedex
230	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE MARICA GUILLAUMAT	41700	COUR CHEVERNY
231	PSY	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE LA BORDE	41700	COUR CHEVERNY
232	PSY	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE LA BORDE - CLINIQUE COUR-CHEVERNY	41700	COUR CHEVERNY
233	LVIE	L'HOSPITALET	41800	MONTOIRE
234	SSR	CHU DE NANTES	44000	NANTES
235	SSR	CHU DE NANTES	44093	NANTES cedex 1
236	LVIE	IEM APAJM LA DURANDIERE	44100	NANTES
237	LVIE	EHPAD LA LANDE SAINT MARTIN	44115	HAUTE GOULAIN
238	SSR	LES HAUTS THEBAUDIÈRES	44122	VERTOU
239	PSY	CHS BLAIN	44130	BLAIN
240	PSY	CHS BLAIN	44146	CHATEAUBRIAND
241	SSR	ASSOCIATION DES OEUVRES DE PEN BRON	44160	PONTCHATEAU
242	LVIE	CABINET LIBERAL OCEANE FOLLINET	44160	STE ANNE SUR BRIVET
243	SSR	CH DE CHATEAUBRIAND	44160	STE ANNE SUR BRIVET
244	LVIE	IEM LA BUISSONNIÈRE	44243	LA CHAPELLE SUR ERDRE
245	LVIE	CH DE SAVENAY	44260	SAVENAY
246	LVIE	IEM LA MARRIERE	44319	NANTES 3
247	SSR	LA BARONNAIS	44342	BOUGUENNAIS
248	PSY	CLINIQUE LA BRIERE	44351	GUERANDE
249	SSR	CENTRE MARIN DE PEN-BRON	44356	LA TURBALLE
250	LVIE	CABINET LIBERAL ERGO NAONED	44360	VIGNEUX DE BRETAGNE
251	LVIE	APAJH 44	44400	REZE
252	LVIE	CABINET LIBERAL CLAIRE DELAVY	44400	REZE
253	LVIE	EHPAD MAISON SAINT CHARLES	44780	MISSILLAC
254	SSR	CMPR L'ADAPT LOIRET	45200	AMILLY
255	LVIE	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE SOPHIE LEBLANC	45210	NARGIS
256	LVIE	EHPAD LES JARDINS DE LA LOIRE	45420	BONNY SUR LOIRE
257	LVIE	HANDICAP ANJOU	49017	ANGERS

258	SSR	ASSOCIATION LES CAPUCINS - SSR PÉDIATRIE	49103	ANGERS
259	LVIE	APF D'ANJOU	49124	ST BARTHELEMY D'ANJOU
260	SSR	HOPITAL YOLAINE DE KEPPEP	49170	ST GEORGES SUR LOIRE
261	SSR	HOPITAL YOLAINE DE KEPPEP	49170	ST GEORGES SUR LOIRE
262	SSR	IME LA GUIBEDIERE	49800	TRELAZE
263	SSR	CHU ANGERS	49933	ANGERS CEDEX 09
264	LVIE	CABINET LIBÉRAL LCK	50000	ST LO
265	SSR	CH AVRANCHES - GRANVILLE	50300	AVRANCHES
266	SSR	CRRF KORIAN L'ESTRAN	50340	SIOUVILLE HAGUE
267	LVIE	FONDATION BON SAUVEUR	50360	PICAUVILLE
268	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE AURELIE CLEREMBAUX - CERCAE	50380	ST PAIR SUR MER
269	SSR	CRRF LE NORMANDY	50406	GRANVILLE
270	SSR	HOPITAL DE CARENTAN	50500	CARENTAN
271	LVIE	FOYER DE L'ESPERANCE	50700	VALOGNES
272	SSR	CHU DE REIMS	51092	REIMS
273	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE LOIC CORDIER	51170	FISMES
274	LVIE	CH DE LAVAL	53015	LAVAL
275	PSY	HÔPITAL LOCAL D'ERNÉE	53500	ERNEE
276	LVIE	HOPITAL D'EVRON	53600	EVRON
277	SSR	CENTRE HOSPITALIER JULES DOITTEAU	53700	VILLAINES LA JUHEL
278	SSR	CSMS RIVES DU CHATEAU BLAMONT	54450	BLAMONT
279	PSY	CENTRE DE POST-CURE	56190	BILLIERS
280	SSR	CENTRE DE KERPAPE	56275	PLOEMEUR
281	PSY	CHS DE SARREGUEMINES	57212	SARREGUEMINES
282	SSR	CRF PASORI	58200	COSNE SUR LOIRE
283	SSR	CHRU	59037	LILLE
284	SSR	HÔPITAL MARITIME DE ZUYDCOOTE	59123	ZUYDCOOTE
285	LVIE	CABINET LIBERAL SANDRINE ROMBAUT	59221	BAUVIN
286	LVIE	CLINIQUE SAINT ROCH	59223	RONCQ

287	PSY	CRRF L'ESPOIR	59260	HELLEMMES LILLE
288	LVIE	CABINET LIBERAL ERGOTHERAPIE	59270	METEREN
289	SSR	CLINIQUE SAINT ROCH	59402	CAMBRAI
290	SSR	SESSAD MARC SAUTELET	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
291	SSR	HOPITAL DEPARTEMENTAL FELLERIES-LIESSIES	59740	FELLERIES
292	PSY	EPSM LILLE MÉTROPOLE	59790	RONCHIN
293	SSR	CRF ST-LAZARE	60000	BEAUVAIS
294	SSR	IME FRANCE RAPHAËLLE FLEURY	60000	BEAUVAIS
295	LVIE	SESSAD APF CREIL	60100	CREIL
296	SSR	INSTITUT MÉDICALE DE BRETEUIL	60120	BRETEUIL
297	SSR	CRF LEOPOLD BELLAN	60240	CHAUMONT EN VEXIN
298	LVIE	CRRF LEOPOLD BELLAN	60240	CHAUMONT EN VEXIN
299	SSR	CMPR BOIS LARRIS	60260	LAMORLAYE
300	PSY	LA NOUVELLE FORGE	60280	VENETTE
301	SSR	E.M.E LA CLAIRE MONTAGNE	60332	LIANCOURT
302	SSR	CENTRE DE READAPTATION ALPHONSE DE ROTHSCHILD (CRAR)	60500	CHANTILLY
303	LVIE	CENTRE DE READAPTATION ALPHONSE DE ROTHSCHILD (CRAR)	60500	CHANTILLY
304	PSY	CHI	60600	BREUIL LE SEC
305	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE MARLÈNE PAUGAM	60600	CLERMONT
306	LVIE	CENTRE HOSPITALIER ISARIEN (C.H.I)	60607	CLERMONT
307	PSY	CHI	60607	CLERMONT
308	LVIE	CENTRE LUCIEN OZIOL - ASSOCIATION LE CLOS DU NID DE L'OISEAU	60660	CIRES LES MELLO
309	SSR	CRF LE BELLOY	60860	ST OMER EN CHAUSSEE
310	PSY	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE	61014	ALENCON
311	PSY	CH JACQUES MONOD	61100	FLERS
312	LVIE	CH JACQUES MONOD	61100	FLERS
313	SSR	CMPR LA CLAIRIERE	61101	FLERS CEDEX
314	PSY	CMPR- CENTRE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION DE BAGNOLES DE L'ORNE	61140	BAGNOLES DE L'ORNE

315	SSR	CMPR	61140	BAGNOLES DE L'ORNE
316	SSR	SSR LE PARC	61140	BAGNOLES DE L'ORNE
317	LVIE	L'OREE DES BOIS	61140	LA CHAPELLE D ANDAINE
318	LVIE	CENTRE HOSPITALIER	61400	MORTAGNE AU PERCHE
319	SSR	CENTRE HOSPITALIER MARGUERITE DE LORRAINE	61400	MORTAGNE AU PERCHE
320	LVIE	IEM LA FORET	61440	ST ANDRE DE MESSEI
321	SSR	CMPR LA CLAIRIERE	61600	LA FERTE MACE
322	PSY	CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE LES MARONNIERS	62160	BULLY LES MINES
323	PSY	CH DE BOULOGNE - SITE DUFLOS	62200	BOULOGNE SUR MER
324	PSY	CENTRE HOSPITALIER LENS	62210	AVION
325	PSY	CLINIQUE LE RYONVAL	62223	STE CATHERINE
326	PSY	CENTRE HOSPITALIER SCHAFFNER DE LENS	62307	LENS CEDEX
327	SSR	CRF LES HAUTOIS	62590	OIGNIES
328	LVIE	CABINET LIBERAL MICKAEL MAIRE	62730	MARCK
329	PSY	EHPAD LES BALCONS DU HAUTACAM	65400	ARGELES GAZOST
330	PSY	CLINIQUE DU ROUSSILLON	66000	PERPIGNAN
331	LVIE	USSAP-ASCV CENTRE BOUFFARD-VERCELLI	66290	CERBERE
332	LVIE	SSIAD PRÉSENCE INFIRMIÈRE 66	66600	RIVESALTES
333	PSY	HÔPITAUX CIVILS DE COLMAR	68024	COLMAR
334	SSR	CH DE MULHOUSE	68070	MULHOUSE
335	PSY	CH DE ROUFFACH	68250	ROUFFACH
336	LVIE	CH DE GIVORS	69700	GIVORS
337	SSR	CENTRE FRANÇOIS GALLOUEDEC	72000	LE MANS
338	SSR	POLE SANTE SARTHE ET LOIR	72205	LA FLECHE
339	SSR	CENTRE GALLOUEDEC	72250	PARIGNE L'EVEQUE
340	SSR	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE	73000	CHAMBERY
341	PSY	CHS DE LA SAVOIE	73011	CHAMBERY
342	LVIE	ERGOACCES	74000	ANNECY
343	LVIE	IME LE CLOS FLEURI	74190	PASSY



344	LVIE	EHPAD KORIAN BRUNE	75000	PARIS 14
345	LVIE	INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	75007	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT
346	PSY	HOPITAUX DE ST MAURICE	75012	PARIS 12
347	PSY	ASSOCIATION DE SANTÉ MENTALE PARIS 13	75013	PARIS 13
348	SSR	CENTRE RESIDENTIEL VALENTIN HAUY	75019	PARIS 19
349	SSR	GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIÈRE	75651	PARIS 3
350	SSR	HOPITAL COCHIN	75679	PARIS CEDEX 14
351	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76000	ROUEN
352	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY (HTP)	76000	ROUEN
353	LVIE	DOMUSVI	76000	ROUEN
354	SSR	EME COLETTE YVER - PEP 76	76000	ROUEN
355	LVIE	ESA SPASAD LAJOSA	76000	ROUEN
356	LVIE	CHU DE ROUEN	76031	ROUEN CEDEX
357	SSR	CHU DE ROUEN	76031	ROUEN CEDEX
358	SSR	CENTRE MERIDIENNE	76100	ROUEN
359	LVIE	KORIAN LE JARDIN	76100	ROUEN
360	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE VALÉRIE HURARD	76130	MONT ST AIGNAN
361	LVIE	CHU DE ROUEN	76130	MONT ST AIGNAN
362	LVIE	EHPAD LES ILIADES	76130	MONT ST AIGNAN
363	LVIE	SAMSAH SAVS APF	76130	MONT ST AIGNAN
364	LVIE	MAS MAGDALA	76133	EPOUVILLE
365	SSR	CENTRE APF PAUL DURAND VIEL	76133	ST MARTIN DU BEC
366	LVIE	EHPAD LES AUBEPINS	76150	MAROMME
367	LVIE	AXE MEDICAL	76160	DARNETAL
368	SSR	CENTRE HOSPITALIER DURECU-LAVOISIER	76160	DARNETAL
369	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE FANNY GUILBERT	76160	ST AUBIN EPINAY
370	LVIE	RESIDENCE DU CHATEAU MICHEL	76200	DIEPPE
371	LVIE	CH DIEPPE	76202	DIEPPE

372	PSY	CH DIEPPE	76202	DIEPPE
373	SSR	CH DIEPPE	76202	DIEPPE
374	LVIE	EHPAD DE GOURNAY EN BRAY	76220	GOURNAY EN BRAY
375	SSR	CHU DE ROUEN	76230	BOIS GUILLAUME
376	LVIE	SAS LA BOISERAIE	76230	BOIS GUILLAUME
377	SSR	CMPR LES HERBIERS	76235	BOIS GUILLAUME
378	LVIE	CMPR LES HERBIERS (UMESH)	76235	BOIS GUILLAUME
379	PSY	L'ADAPT SEINE MARITIME	76240	BONSECOURS
380	LVIE	CENTRE NORMANDIE LORRAINE	76240	LE MESNIL ESNARD
381	SSR	ESAT HORS-MURS	76240	LE MESNIL ESNARD
382	LVIE	LA FILANDIERE	76250	DEVILLE LES ROUEN
383	LVIE	CABINET LIBERAL AUDREY DEQUIDT	76260	CUVERVILLE SUR YERES
384	LVIE	CH F. LANGLOIS	76270	NEUFCHATEL EN BRAY
385	LVIE	EHPAD DU CH DE NEUFCHATEL	76270	NEUFCHATEL EN BRAY
386	LVIE	ASSOCIATION LA POMMERAIE JEAN VANIER - EHPAD LA POMMERAIE	76280	CRICQUETOT L'ESNEVAL
387	LVIE	SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILES -SESSD APF	76290	MONTIVILLIERS
388	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76300	SOTTEVILLE LES ROUEN
389	LVIE	CRAHN (CENTRE DE RESSOURCES POUR L'AUTISME DE HAUTE NORMANDIE)	76300	SOTTEVILLE LES ROUEN
390	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
391	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
392	SSR	CH DU BOIS PETIT	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
393	LVIE	COGERPA - EHPAD LA ROSERAIE	76310	STE ADRESSE
394	LVIE	EHPAD LECALLIER LERICHE	76320	CAUDEBEC LES ELBEUF
395	SSR	L'ADAPT - CSSRF PÉDIATRIQUE	76320	CAUDEBEC LES ELBEUF
396	SSR	CHU DE ROUEN	76350	OISSEL
397	LVIE	CH DE BARENTIN	76360	BARENTIN
398	SSR	CH DE BARENTIN	76360	BARENTIN
399	SSR	CH DE L'AUSTREBERTHE	76360	BARENTIN
400	LVIE	LES PAILLONS BLANCS	76380	BAPEAUME LES ROUEN

401	LVIE	ESA ASSOCIATION ACOMAD	76400	FECAMP
402	LVIE	CH INTERCOMMUNAL DU PAYS DES HAUTES FALAISES	76405	FECAMP
403	SSR	CH INTERCOMMUNAL DU PAYS DES HAUTES FALAISES	76405	FECAMP
404	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE LUCIE SERGERAERT	76410	TOURVILLE LA RIVIERE
405	LVIE	HL SAINT ROMAIN DE COLBOSC	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC
406	SSR	SESSAD GEST ET DIM -CANY BARVILLE	76450	CANY BARVILLE
407	LVIE	CABINET LIBERAL CHARLIE DUBOIS	76480	ROUMARE
408	LVIE	EHPAD MAURICE COLLET	76490	CAUDEBEC EN CAUX
409	LVIE	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	76503	ELBEUF
410	SSR	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	76503	ELBEUF
411	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE MARION PANNEKOUCKE	76510	ST NICOLAS D ALIERMONT
412	LVIE	FAM LA MARGOTIÈRE - APEI	76510	ST NICOLAS D ALIERMONT
413	LVIE	CABINET CAP 'ERGO 276 - JULIE CONFAIS	76530	GRAND COURONNE
414	LVIE	LE BERCAIL ST DENIS	76560	HERICOURT EN CAUX
415	SSR	CABINET KAHENA LEON	76600	LE HAVRE
416	LVIE	CABINET LIBERAL EXPERGO	76600	LE HAVRE
417	SSR	GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	76600	LE HAVRE
418	SSR	CRF DE LA HÈVE	76620	LE HAVRE
419	LVIE	RESIDENCE APF JEAN MARIE BARBIER	76620	LE HAVRE
420	LVIE	ETABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL DE GRUGNY	76690	GRUGNY
421	SSR	CLINIQUE DU PETIT COLMOULINS	76700	HARFLEUR
422	LVIE	EEAP LES MYOSOTIS	76700	HARFLEUR
423	LVIE	FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ LES HAUTES EAUX	76740	AUTIGNY
424	SSR	BTP-RMS	76800	ST ETIENNE DU ROUVRAY
425	LVIE	RESIDENCE CHANTECLER	76890	IMBLEVILLE
426	SSR	LE BRASSET	77100	MEAUX
427	SSR	CENTRE DE REÉDUCATION DE COUBERT	77170	COUBERT
428	SSR	CLINIQUE LES 3 SOLEILS	77310	BOISSISE LE ROI
429	LVIE	ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE	77380	COMBS LA VILLE

430	PSY	CENTRE MEDICAL & PÉDAGOGIQUE POUR ADOLESCENTS	77610	NEUFMOUTIERS EN BRIE
431	SSR	CENTRE MEDICAL & PEDAGOGIQUE POUR ADOLESCENTS	77610	NEUFMOUTIERS EN BRIE
432	SSR	HOPITAL DE LA PORTE VERTE	78004	VERSAILLES
433	SSR	CRR SUD YVELINES - LE CERSSY	78120	RAMBOUILLET
434	SSR	CLINIQUE DE BAZINCOURT	78130	CHAPET
435	PSY	CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS QUESNAY	78200	MANTES LA JOLIE
436	PSY	CENTRE GILBERT RABY	78250	MEULAN
437	LVIE	KORIAN LES SAULES	78280	GUYANCOURT
438	SSR	CHI POISSY SAINT GERMAIN EN LAYE	78303	POISSY CEDEX
439	SSR	INSTITUT MARCEL RIVIERE	78320	LE MESNIL ST DENIS
440	PSY	CH TEOPHILE ROUSSEL	78360	MONTESSON
441	SSR	CABINET LIBERAL ANAÏS CHOUARAN	78370	PLAISIR
442	LVIE	CABINET LIBERAL MAGALI MOLIS	78370	PLAISIR
443	SSR	CH DE PLAISIR	78370	PLAISIR
444	LVIE	SAMSAH APAJ YVELINES	78370	PLAISIR
445	PSY	CH DE PLAISIR	78375	PLAISIR
446	LVIE	ADAPT'ERGO CABINET D'ERGOTHÉRAPIE	78410	FLINS SUR SEINE
447	LVIE	RESIDENCE ORPEA SAINT REMY	78470	ST REMY LES CHEVREUSE
448	SSR	FONDATION MALLET PMPR DE RICHEBOURG	78550	RICHEBOURG
449	SSR	CESSRIN/MGEN	78600	MAISONS LAFFITTE
450	LVIE	CABINET LIBERALCHRISTELLE L'HOMMELET	78610	LE PERRAY EN YVELINES
451	SSR	CLINIQUE APARC	78710	ROSNY SUR SEINE
452	SSR	HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION	78830	BULLION
453	SSR	IEM SOC. PHILANTHROPIQUE DE BAILLY	78870	BAILLY
454	SSR	CLINIQUE DU CHÂTEAU DE GOUSSONVILLE	78930	GOUSSONVILLE
455	LVIE	FOYER APF GABRIELLE BORDIER	79200	PARTHENAY
456	SSR	SSR HENRIVILLE	80000	AMIENS
457	SSR	CHU AMIENS	80054	AMIENS CEDEX 1
458	SSR	CH ABBEVILLE	80100	ABBEVILLE

459	PSY	SAMSAH VALLE DE SOMME - LA NOUVELLE FORGE	80100	ABBEVILLE
460	LVIE	EHPAD ORPEA SAINT FURSY	80200	PERONNE
461	LVIE	CH DE PERONNE	80201	PERONNE
462	SSR	CH D'ALBERT	80300	ALBERT
463	SSR	CENTRE HOSPITALIER	80800	CORBIE
464	SSR	CRF LES 3 VALLÉES	80800	CORBIE
465	SSR	CENTRE SSR MGEN PIERRE CHEVALIER	83407	HYERES
466	PSY	EPSM GEORGES MAZURELLE	85000	LA ROCHE SUR YON
467	SSR	CENTRE HOSPITALIER GEORGES MAZURELLE	85026	LA ROCHE SUR YON CEDEX
468	SSR	CSSR VILLA NOTRE DAME	85606	ST GILLES CROIX DE VIE
469	SSR	CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTELLERAULT	86100	CHATELLERAULT
470	PSY	CHS DE L'YONNE	89000	AUXERRE
471	LVIE	CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS	89700	TONNERRE
472	LVIE	ASSOCIATION HOSPITALIÈRE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	90800	BAVILLIERS
473	SSR	CABINET LIBERAL ERGO EVRY LAURIANE GIRAUDEAU	91000	EVRY
474	LVIE	CABINET AXERGOSUD	91470	FORGES LES BAINS
475	SSR	CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY	91640	BRIIS SOUS FORGES
476	SSR	HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU	91750	CHAMPCUEIL
477	LVIE	L'ADAPT HAUTS DE SEINE	92320	CHATILLON
478	SSR	CHU RAYMOND POINCARÉ	92380	GARCHES
479	SSR	CESAP LE CAP VERT	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS
480	PSY	EPS DE VILLE EVRARD	93332	NEUILLY SUR MARNE CEDEX
481	PSY	CENTRE ALBERT CALMETTE - CH SUD FRANCILIEN	94190	VILLENEUVE ST GEORGES
482	LVIE	CESAP -EME LE POUJAL	94320	THIAIS
483	SSR	INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNÉ	94460	VALENTON
484	SSR	ETS PUBLIC DE SANTE NATIONALE	94832	FRESNES
485	PSY	CATTP - CMP THOREZ	95107	ARGENTEUIL
486	SSR	LA CHATAIGNERAIE MENU COURT	95180	MENU COURT
487	PSY	CHI DES PORTES DE L'OISE	95260	BEAUMONT SUR OISE

488	SSR	CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS	95300	PONTOISE
489	SSR	CABINET ERGO'LIB	95420	MAGNY EN VEXIN
490	SSR	GH INTERCOMMUNAL DU VEXIN	95510	AINCOURT
491	SSR	CENTRE MEDICAL J. ARNAUD	95570	BOUFFEMONT
492	SSR	HOPITAL SIMONE VEIL	95600	EAUBONNE
493	PSY	CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS	95800	CERGY
494	LVIE	SAVS - SAMSAH APF	95803	CERGY
495	SSR	CH MAURICE SELBONNE	97125	BOUILLANTE

# CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS 2020 – 2021

## 1ERE ANNEE

SEMESTRE 1				SEMESTRE 2			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
<b>Unité d'Enseignement 1.3</b> <i>S1 : Psychologie / Psychologie et santé</i>	40	21	Devoir sur table ou devoir sur table dossier et présentation orale	<b>Unité d'Enseignement 1.7</b> <i>S2 : Ergonomie</i>	18	16	Devoirs sur table ou devoirs sur table et production de TD
<b>Unité d'Enseignement 1.5</b> <i>S1 : Sociologie, anthropologie</i>	20	12	Devoir sur table ou travail personnel de groupe et production documentaire ou devoir sur table et exercice TD	<b>Unité d'Enseignement 2.1</b> <i>S2 : Structures Anatomiques et fonctions organiques</i>	48	12	Devoir sur table ou devoirs sur table productions documentaires et évaluations orales
<b>Unité d'Enseignement 2.1</b> <i>S1 : Structures Anatomiques et fonctions organiques</i>	48	12	Devoir sur table et QCM	<b>Unité d'Enseignement 2.4</b> <i>S2 : Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel</i>	58	24	Devoir sur table
<b>Unité d'Enseignement 2.2</b> <i>S1 : Introduction à la démarche clinique et épidémiologique : notions d'hygiène et de pharmacologie</i>	24	10	Devoir sur table	<b>Unité d'Enseignement 3.3</b> <i>S2 : Modèles conceptuels</i>	14	18	Devoirs sur table et production de TD
<b>Unité d'Enseignement 2.3</b> <i>S1 : Dysfonctionnement de l'appareil musculo-squelettique et du système tégumentaire</i>	42	10	Devoir sur table	<b>Unité d'Enseignement 4.1</b> <i>S2 : Méthodes et techniques d'évaluation</i>	10	24	Productions de fiche de synthèse
<b>Unité d'Enseignement 3.1</b> <i>S1 : Ergothérapie et science de l'activité humaine</i>	16	24	Devoir sur table et production documentaire ou devoir sur table et production d'un objet	<b>Unité d'Enseignement 4.4</b> <i>S2 : Techniques de rééducation et de réadaptation</i>	28	58	Devoirs sur table ou production de TD et fiches de synthèses
<b>Unité d'Enseignement 3.2</b> <i>S1 : Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie</i>	12	20	Devoir sur table ou dossier analyse d'activité	<b>Unité d'Enseignement 4.7</b> <i>S2 : Techniques et outils d'aménagement de l'environnement</i>	10	18	Devoirs sur table, production de dossier technique, évaluation orale
<b>Unité d'Enseignement 3.5</b> <i>S1 : Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie</i>	10	22	Devoirs sur table et analyse de cas	<b>Unité d'Enseignement 5.6</b> <i>S2 : Anglais professionnel</i>		10	Devoir sur table et appréciation orale
<b>Unité d'Enseignement 4.1</b> <i>S1 : Méthodes et techniques d'évaluation</i>	10	50	Devoir sur table ou évaluations pratiques	<b>UE 6.1S2 Unité d'Intégration : Evaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention</b>		38	Productions d'analyses de cas cliniques et présentations orales ou production d'une réalisation et évaluation orale
<b>Unité d'Enseignement 4.6</b> <i>S1 : Aides humaines, techniques, animalières et mobilité</i>	10	40	Devoir sur table ou dossier documentaire				
<b>Unité d'Enseignement 5.2</b> <i>S1 : Méthodes de travail et TIC</i>	10	18	Evaluation pratiques et certificat C2I				
<b>Unité d'Enseignement 5.6</b> <i>S1 : Anglais professionnel</i>		10	Devoir sur table et appréciation orale				

## 2EME ANNEE

SEMESTRE 3				SEMESTRE 4			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
<i>Unité d'Enseignement 1.2 S3 : Environnement Institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute</i>	16	12	QROC ou oral	<i>Unité d'Enseignement 2.6 S4 : dysfonctionnement cardio-vasculaire et métabolique</i>	20	8	Sur table QROC QCM
<i>Unité d'Enseignement 2.5 S3 : Dysfonctionnement cognitif et psychique</i>	72	18	QROC ou oral	<i>Unité d'Enseignement 4.3 S4: Techniques de positionnement</i>	8	10	Sur table
<i>Unité d'Enseignement 3.4 S3 : Modèles d'analyse de l'activité</i>	10	40	QROC ou dossier	<i>Unité d'Enseignement 4.4 S4: Techniques de rééducation et de réadaptation</i>	46	68	Sur table ou écrit de groupe ou oral
<i>Unité d'Enseignement 3.6 S3: Médiation relation et cadre thérapeutique</i>	10	28	QROC ou oral	<i>Unité d'Enseignement 4.5 S4: Traitement orthétique</i>	10	56	Sur table
<i>Unité d'Enseignement 4.2 S3 : Tech. Et Outils de relation et com.</i>	8	22	QROC ou oral ou dossier	<i>Unité d'Enseignement 5.3 S4: Méthodes de recherche</i>	14	12	Écrit étape 1 du mémoire
<i>Unité d'Enseignement 5.5 S3 : Méthodologie de projet</i>	10	14	Dossier / oral	<i>Unité d'Enseignement 5.6 S4: Anglais professionnel</i>		18	Contrôle continu
<i>Unité d'Enseignement 5.6 S3: Anglais professionnel</i>		10	QROC	<i>Unité d'Intégration 6.3 S4: Conduite d'une intervention en ergothérapie (C3/C4)</i>		66	Validation du thème et oraux
<i>Unité d'Intégration 6.2 S3 : Conduite de relation, coordi. et coopé.</i>		44	Analyse écrite				



## 3EME ANNEE

SEMESTRE 5				SEMESTRE 6			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
<i>UE 1.1 S5 : Législation, déontologie et éthique</i>	32	12	Etude de cas : présentation oral en groupe	<i>Unité d'Enseignement 5.1 S6: Méthode et outils d'analyse de la qualité et de la traçabilité</i>	18	12	Ecrit individuel ou écrit collectif + oral collectif
<i>Unité d'Enseignement 1.4 S5: Santé publique</i>	16	16	Oral collectif ou écrit individuel	<i>Unité d'Enseignement 5.4 S6: Initiation à la démarche</i>	10	18	Note d'étape 4
<i>Unité d'Enseignement 1.6 S5: Pédagogie</i>	16	18	Ecrit individuel + écrit collectif + oral collectif	<i>Unité d'Enseignement 5.6 S6: Anglais professionnel</i>		20	Abstract ou écrit individuel
<i>Unité d'Enseignement 4.8 S5: Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie</i>	20	20	Ecrit individuel + écrit collectif + oral collectif	<i>Unité d'Enseignement 6.5 S6: Evaluation de la pratique professionnelle et recherche (C7/C8)</i>		54	Mémoire (écrit et oral individuel)
<i>Unité d'Enseignement 4.9 S5: Gestes et soins d'urgence</i>	6	15	CM par tiers de promo / validation par des MES	<i>Unité d'Enseignement 6.6 S6: Unité optionnelle</i>		46	Ecrit individuel
<i>Unité d'Enseignement 4.10 S5: Organisation, gestion du travail et interprofessionalité</i>	10	14	TD : analyse de stage				
<i>Unité d'Enseignement 5.4 S5: Initiation à la démarche de recherche</i>	14	14	QCM + note d'étape 3				
<i>Unité d'Enseignement 5.6 S5: Anglais professionnel</i>		18	3 écrits individuels				
<i>Unité d'Enseignement 6.4 UI S5: Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information (C5/C10)</i>		40	oral collectif + écrit individuel				

PLAN LOCAUX : BATIMENT PRINCIPAL

